



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DÉPARTEMENTAL

des sites classés
de Val-d'Oise - 95



Novembre 2023

LES SITES : UNE POLITIQUE D'ÉTAT

En France, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906, qui permet la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et fonde la notion de patrimoine naturel.

La politique des sites vise à protéger, au bénéfice de tous, les paysages les plus remarquables, lieux de beauté ou de mémoire, que la nature et nos ancêtres ont façonnés.

La loi du 2 mai 1930 a donné à cette politique sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiés aux articles R. 341-1 à 31. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves.

Si la reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages nationaux par le classement s'est tout d'abord attachée à des éléments remarquables mais ponctuels (rochers, cascades, fontaines, arbres isolés, etc.) puis à des écrans ou des points de vue, à des châteaux et leurs parcs, elle s'est peu à peu étendue à des espaces beaucoup plus vastes constituant des ensembles géologiques, géographiques ou paysagers : massifs, forêts, gorges, vallées... couvrant plusieurs milliers voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

On peut désormais considérer que l'essentiel des espaces présentant un intérêt patrimonial de niveau national est protégé, ou en passe de l'être. Il reste à parachever cette œuvre en protégeant les quelques sites majeurs qui y font encore défaut pour assurer la cohérence du réseau des sites protégés.

Le code de l'environnement prévoit une autre protection, plus légère, les sites inscrits. Ces sites sont complémentaires des sites classés, en constituent parfois l'écrin ou sont protégés de manière autonome.

LES SITES EN ÎLE-DE-FRANCE

Les sites inscrits ou classés protègent 22,2 % du territoire de la région d'Île-de-France. Une proportion très supérieure à celle des autres régions françaises, qui s'explique par la forte pression urbaine sur le territoire francilien et par conséquent par une prise de conscience très ancienne de la nécessité de préserver les espaces non bâtis, naturels, agricoles ou forestiers.

L'Île-de-France est riche de 257 sites classés. La superficie classée représente un peu plus de 96 409 ha, soit 8,2 % du territoire régional.

La région est de plus riche de 161 sites inscrits (protection plus légère), soit 168 568 ha et 14 % du territoire francilien.

En Île-de-France, ces sites sont essentiellement protecteurs de vallées, de buttes, d'îles, de sites géomorphologiques rares, de massifs forestiers et de domaines patrimoniaux (parcs de châteaux par exemple) :

- **VALLÉES** : Orvanne (77), Loing (77), Epte (95), Juine (91), Aulne (78), vallée de Chevreuse (78), vallée de Chauvry (95), Essonne (91), Renarde (91), vallées de l'Ysieux et de la Thève (95), Grand-Morin (77) ;
- **ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES** : Falaises de la Roche-Guyon et Forêt de Moisson (78), Buttes de Rosnes, Marines et Epiais (95) ;
- **FORÊTS** : Bois de la Commanderie (77), Forêt de Fontainebleau (77).

La région possède un des plus grands sites classés de France (Forêt de Fontainebleau) et le plus grand site inscrit de France (Vexin français).

On peut ajouter également de nombreux parcs et domaines de châteaux et des espaces urbains exceptionnels comme les jardins des Champs-Élysées ou le Champ-de-Mars à Paris.

EFFETS DE LA SERVITUDE SITE CLASSÉ

Elle rend nécessaire une autorisation spéciale pour la réalisation de travaux. « Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ». Les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale délivrée dans la plupart des cas par le ministre chargé de l'environnement et des sites tandis que la décision revient au préfet de département pour les travaux de moindre impact. L'article R. 341-12 du Code de l'environnement précise le champ de compétence du préfet de département.

L'instruction des demandes est réalisée par l'inspecteur(trice) des sites et l'architecte des Bâtiments de France. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est consultée pour avis. Les permis de construire, de démolir et d'aménager en site classé sont soumis à autorisation ministérielle. Il est donc fortement recommandé de prendre contact très tôt avec les services instructeurs pour élaborer le projet, qui sera analysé au cas par cas en fonction des critères de protection du site considéré. Dans les cas de travaux relevant de la compétence du préfet de département, seul l'ABF instruit la demande.

Certaines interventions non encadrées par le Code de l'urbanisme requièrent néanmoins en site classé une autorisation spéciale au titre du Code de l'environnement.

Toute la réglementation des sites repose donc sur les articles R.341-1 et suivants du Code de l'environnement mais également sur de nombreux autres articles du Code de l'urbanisme (articles du R.421 notamment) qui voient leurs dispositions modifiées lors de l'instruction de travaux en site classé.

GÉRER UN SITE CLASSÉ

Chaque site a été classé dans un objectif précis de préservation de ce patrimoine paysager. L'arrêté ministériel ou le décret mentionne le ou les critères de classement retenus. La loi de 1930 prévoit 5 critères de classement qui peuvent se combiner : artistique, scientifique, historique, légendaire et pittoresque.

Au-delà de ces critères, le dossier de classement ou le rapport de l'inspection générale des sites contiennent tous les éléments permettant d'identifier les éléments patrimoniaux à maintenir et à préserver.

Certains sites classés disposent de documents d'orientation de gestion qui donnent des conseils pour les types de travaux les plus courants.



IMPORTANT

L'autorisation délivrée au titre du site classé intervient AVANT la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et S'IMPOSE à l'autorité administrative compétente en matière d'urbanisme.

Ainsi, un maire ne pourra pas délivrer un permis de construire en site classé, avant que le ministre n'ait autorisé les travaux. Dans le cas d'un refus du ministre, le maire ne pourra pas autoriser le permis de construire, même si le permis de construire est conforme au PLU, sous peine d'illégalité de la décision. Toute demande d'autorisation de travaux en site classé est soumise au principe de SILENCE VAUT REFUS (SVR) (décret 2014-1271 du 23 octobre 2014).

À NOTER : l'autorisation délivrée au titre du site classé est valable sans limite de durée.



La plaquette téléchargeable

(mise à jour mars 2021) est un guide très détaillé qui précise :

- les niveaux de prise de décision (préfet ou ministre) selon les types de travaux demandés
- les éléments à transmettre
- un tableau de délais d'instruction
- les contacts pour une bonne instruction des dossiers.

En site classé sont interdits :

- La publicité à l'intérieur des agglomérations (art. L.581-8 du code de l'environnement) sauf dérogation prévue par le règlement local de publicité,
- Le camping pratiqué isolément,
- La création de terrains de camping (art. R.111-33 du code de l'urbanisme) ou l'installation de caravanes (art. R.111-48 du code de l'urbanisme),
- La création de réseaux électriques et téléphoniques non enfouis (L.341-11 du CE).

Comment savoir si ma parcelle est en site classé ou inscrit ?

- dans l'acte de propriété notarié : voir la liste des servitudes attachées aux parcelles dont je suis propriétaire
- dans le PLU de ma commune : consulter l'annexe « servitudes d'utilité publique » (servitude AC2), soit en mairie soit sur le Géoportail de l'urbanisme ;
- sur l'atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>)

VAL-D'OISE - 95

SITES INSCRITS SITES CLASSÉS

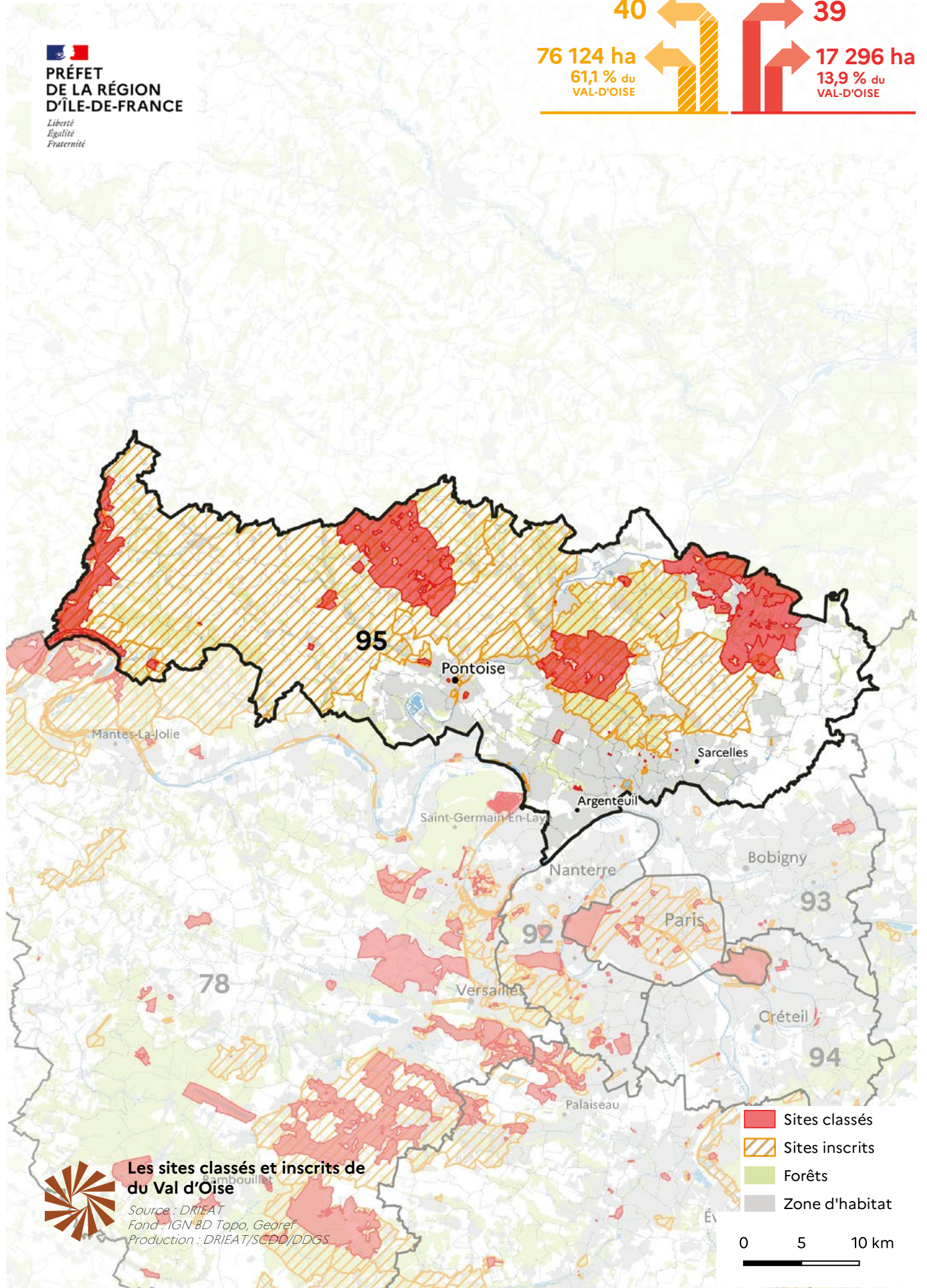
40

39

76 124 ha
61,1 % du
VAL-D'OISE

17 296 ha
13,9 % du
VAL-D'OISE


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Les sites classés et inscrits de
du Val d'Oise**

Source : DRIEAT
Fond : IGN BD Topo, Georef
Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

LES SITES CLASSÉS

9804	Vallée de l'Ysieux et de la Thève	6819	Château de Marcouville et son parc
9808	Ensemble formé par la butte d'Epiais et le hameau de Rhus	6879	Vallée de l'Epte
6518	Domaine de Chantilly (partie du domaine de l'institut)	7012	Abbaye d'Hérivaux
6592	Avenue du château de Franconville et sa plantation d'arbres	7098	Site Giverny-Claude-Monet, confluent de la Seine et de l'Epte
6594	Église et ses abords	7197	Parc et château
6621	Église et cimetière	7212	Vallée aux Moines
6632	Parcelles de l'Île de la Cohue	7213	Butte de Châtenay
6635	Pont du Cabouillet	7237	Falaises de la Roche-Guyon et forêt de Moisson
6656	Château et son parc	7271	Parc du château de la Chesnaie
6666	Parc de la Mairie	7384	Vallée de Chauvry
6671	La Châtaigneraie	7385	Buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais
6674	Place de Verdun	7387	Château de la Bûcherie et son parc
6676	Sente des Quatre-Sous, avec sa table d'orientation	7448	Parcelles de terrain faisant partie de la butte des Moulins de Sannois
6687	Parc de Nointel	7449	Château et partie de ses abords
6688	Place plantée d'arbres, située en face du château	7463	Butte de l'église
6699	Domaine du Château de Grouchy		<i>Certains sites n'ont pas donné lieu à une fiche, l'objet du classement n'étant plus identifiable (disparu, endommagé de manière irréversible), ou lorsqu'un site classé ancien, en général de petite superficie, a été recouvert par un site récent plus étendu :</i>
6706	Cèdre, dans la propriété Le Clos-du-Cèdre, au lieu-dit Pontcelles	3001	Cèdre, dans le parc de l'Hôtel de ville
6743	Parc et résidence, 32-34 rue de Paris	6673	Place et arbre de la liberté
6748	Cèdre, place Gambetta		
6752	Parc du château		
6755	Partie de la propriété de Miraval		
6766	Château de Boissy, parc et chemin d'exploitation		

95

LES SITES CLASSÉS
DANS LE VAL-D'OISE 

Vallée de l'Ysieux et de la Thève



SITE CLASSÉ par décret du **22 mars 2002**

Superficie : 4 031 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Vallée de l'Ysieux et de la Thève.

COMMUNE(S) : Asnières-sur-Oise, Bellefontaine, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Fosses, Jagny-sous-Bois, Lassy, Luzarches, Mareil en France, Marly la Ville, Le Plessis Luzarches, Puiseux en France, Seugy, Viarmes

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COURS D'EAU, AGRICULTURE, FORÊT

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF - NATURA

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 6518, 7012, 7213, SI 6517, 6518, 6520, 6938

n° 9804



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La vallée de l'Ysieux, commune avec la vallée de la Thève dans sa partie aval, s'étend sur 14 km de longueur et sur quelques 1,5 km de largeur. Elle est située entre le massif forestier de Chantilly au nord, l'Oise à l'ouest, la Plaine de France au sud et l'agglomération de Fosses/Marly-la-Ville à l'est.

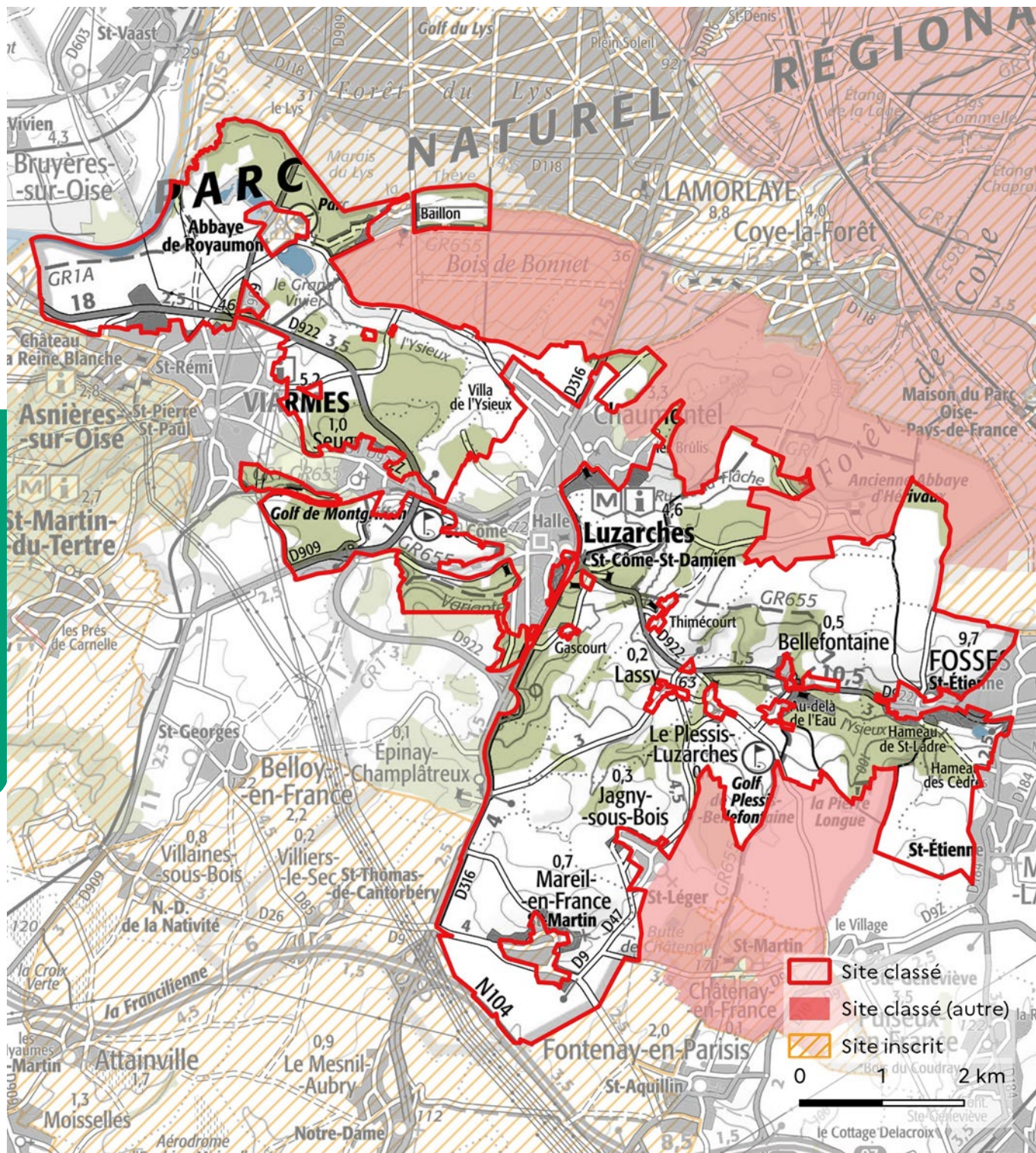
Depuis la source dite « des Abîmes », le ruisseau de l'Ysieux alimente un bassin de retenue avant de s'insérer dans une vallée plus étroite avec jardins familiaux. Celle-ci débouche sur un secteur de vallons où villages, bois, champs et zones humides (dont d'anciennes cressonnières) composent un paysage varié, remarquable pour l'Île-de-France. La rivière traverse plus loin les zones urbanisées de Luzarches et Chaumontel, avant d'emprunter un corridor bordé de coteaux boisés au Nord et urbanisés au Sud. L'Ysieux pénètre alors dans un delta marécageux marqué par l'abbaye de Royaumont, joyau patrimonial, avant de rejoindre l'Oise défilant derrière les boisements denses de ses berges. La Thève, prenant sa source près de Mortefontaine (département de l'Oise), traverse le parc de Baillon avant de constituer la limite discrète des deux départements jusqu'à l'Oise.

La vallée de l'Ysieux et de la Thève dessine, au pied d'un chapelet de buttes boisées, un paysage de petites entités serrées, ponctuées par des villages installés entre rivières et plateaux. L'alternance entre les coteaux abrupts, sur les flancs desquels s'installent les bourgs, les fonds de vallées humides et les grandes surfaces agricoles qui les entourent, offre à ce site une succession d'ambiances contrastées.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement du site a pour objectif de préserver la qualité de ces paysages naturels et agricoles, ainsi que de l'architecture historique des villages, en limitant les possibilités d'extension de l'urbanisation.

Le site de la Vallée de l'Ysieux et de la Thève fait par ailleurs l'objet d'un document de gestion réalisé en 2022 (commun avec le site classé de la Butte de Châtenay). Celui-ci concerne notamment l'intégration des constructions nécessaires à l'évolution des pratiques agricoles, ainsi que l'implantation d'équipements publics et la gestion des milieux humides et des espaces de sensibilité environnementale.



Village d'Épiais, hameau de Rhus



SITE CLASSÉ par décret du **2 août 2002**

Superficie : 685,6 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Ensemble formé par la butte d'Épiais et le hameau de Rhus.

COMMUNE(S) : Épiais-Rhus

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PATRIMOINE BÂTI, AGRICULTURE, FORÊT

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7385, SI 6503, 9803

n° 9803



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Ce site complète le paysage protégé des buttes alentour, classé en 1993 sous le nom des Buttes de Rosne, de Marines et d'Épiais (SC 7385). La commune d'Épiais Rhus est située à l'est du Vexin Français, à la charnière entre les buttes vexinoises boisées et le plateau agricole d'Hérouville-Génicourt.

Le village d'Épiais domine de son éperon le plateau où se profilent au loin la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin. Installé sur le haut de la colline, avec un cœur historique bâti autour de l'église, il descend vers la plaine en ouvrant petit à petit ses parcelles aux jardins, puis aux vergers, aux dépendances agricoles et enfin aux champs. Ce paysage d'Épiais a su garder jusqu'ici un caractère rural très prononcé, issu de son passé viticole.

Le hameau de Rhus apparaît au bout d'une charmante route rurale à 2,5 km au nord-est d'Épiais et se niche dans la vallée arborée du Sausseron. La vingtaine de maisons qui le composent se répartissent autour de l'emplacement d'une ancienne église du XII^{ème} siècle aujourd'hui démolie, d'une belle ferme seigneuriale et d'un manoir du XIX^{ème}. L'échelle

modeste et la remarquable harmonie entre le site et l'habitat en font une entité pittoresque exceptionnelle en Île-de-France.

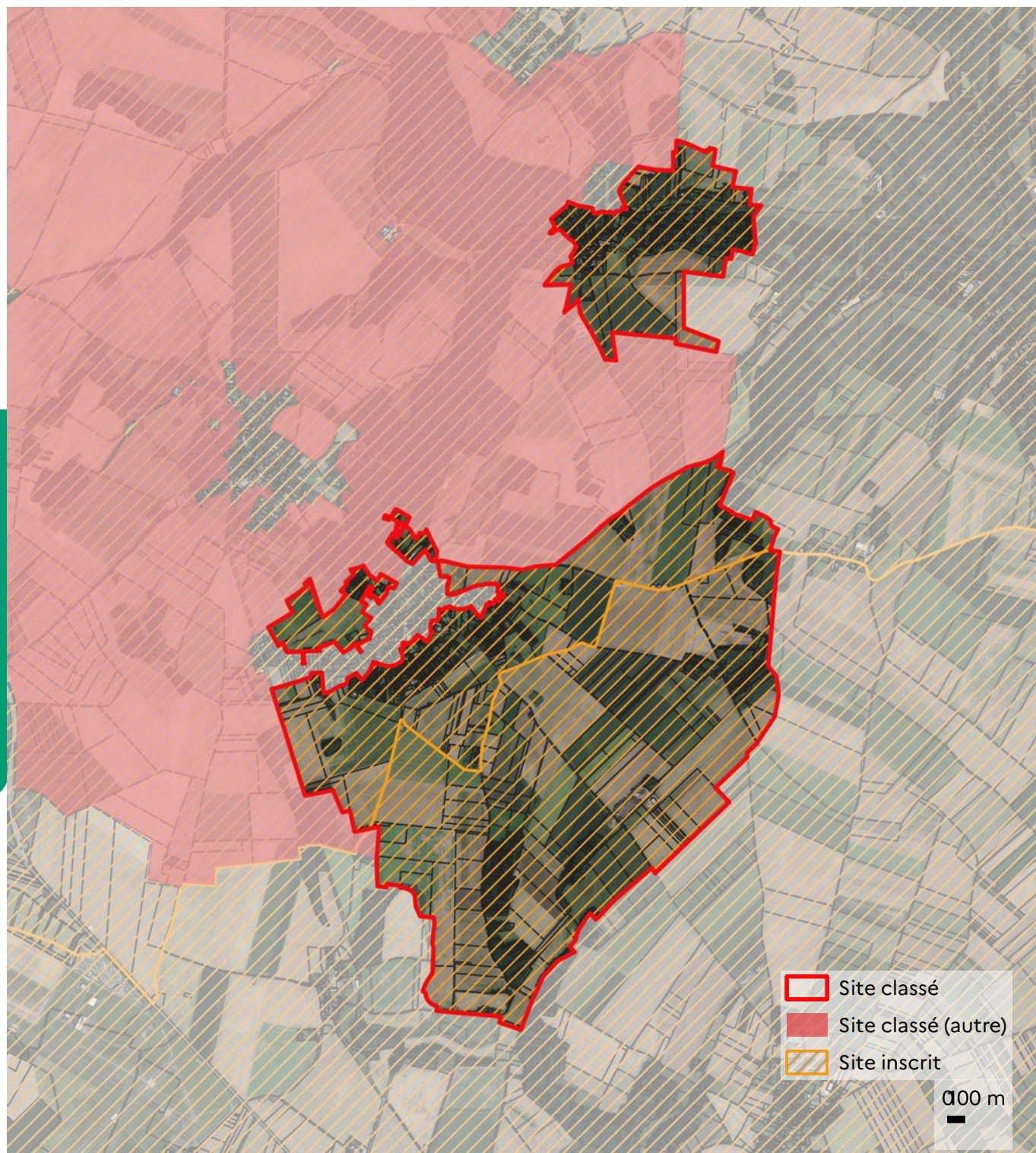
Plus loin, la petite vallée du Sausseron est enfouie dans une végétation exubérante, qui forme un écran vert au-devant des collines. Ponctuées par une végétation parsemée, parcourues de chemins ruraux étroits qui suivent les variations de la topographie, ces buttes recouvrent des sites archéologiques de première importance.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La silhouette du village est courbe, remarquablement continue, avec la plaine agricole au creux, les vergers et jardins sur la pente douce, le village serré sur la pente plus marquée, puis les boisements à l'arrière du village qui dessinent la crête de la butte. Un chemin de Grande Randonnée traverse d'ailleurs ces différentes séquences en venant de Livilliers au sud vers Grisy-les-Plâtres au nord.

Le rapport de classement prévoit quelques principes de gestion de ces espaces, extrêmement visibles du plateau. Il s'agit de limiter les constructions nouvelles sur les flancs des buttes, en

composant avec la végétation préexistante et les volumes déjà bâtis. Les constructions agricoles doivent être compatibles avec les capacités d'insertion du site. Le hameau de Rhus ne peut quant à lui accepter que des extensions de bâtiments existants, les hangars agricoles pouvant être accolés aux grands volumes des fermes.



Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN BD Ortho, IGN BD Topo, Fichiers fonciers 2020, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT d'Île-de-France

95

n° 9808



Création www.toucantoncain.com


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

—
www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Contact : inspectiondessites95@developpement-durable.gouv.fr

Cartographies disponibles sur internet : Géo-IDE- Île-de-France et Atlas des patrimoines

Domaine de Chantilly



SITE CLASSÉ par arrêté du **28 décembre 1960**

Superficie : 985 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Domaine de Chantilly (partie du domaine de l'institut).

COMMUNE(S) : Asnières-sur-Oise, Chaumontel, Luzarches

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **FORÊT**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF - NATURA**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 7012, 9804, SI 6517**

n° 6518



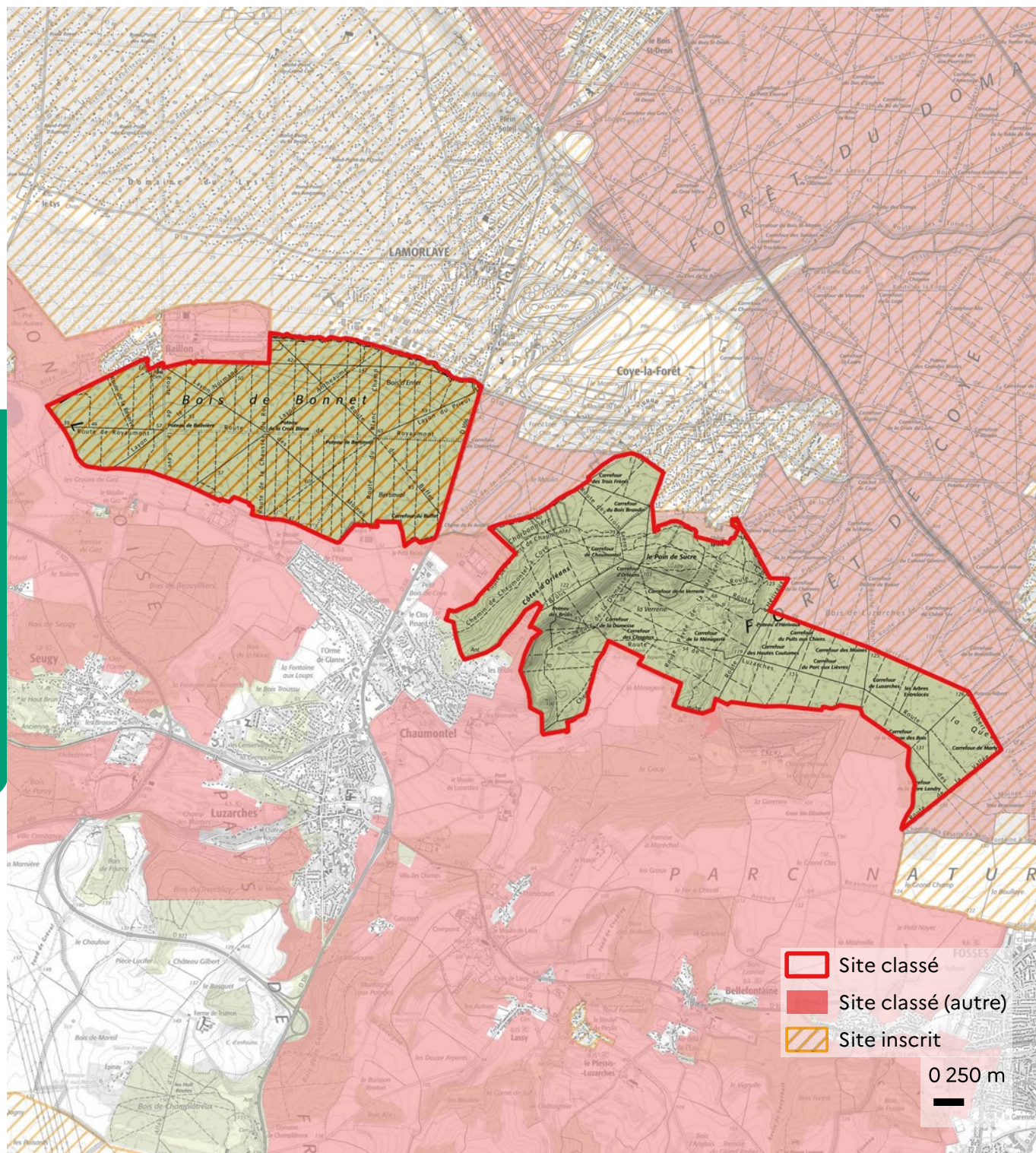
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le Domaine de Chantilly, situé à une quarantaine de kilomètres de Paris est constitué d'une multitude de secteurs. Reconstitué par le Duc d'Aumale en 1840, il devient propriété de l'Institut de France par legs. On trouve dans le département de l'Oise le château et ses jardins, avec les grandes prairies qui en sont les prolongements naturels, entourés de secteurs d'étangs, de buttes et surtout d'une forêt remarquable.

Le domaine de Chantilly s'étend dans le nord du Val-d'Oise essentiellement en forêts, gérées par l'Institut de France depuis 1886. Le haut du coteau de la vallée de l'Ysieux est ainsi boisé sur près de sept kilomètres, avec une diversité d'essences, d'âge et de qualité.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Élément liant deux autres sites, que sont d'une part l'Abbaye de Royaumont et d'autre part les sites d'Ermenonville et de Mortefontaine, il est essentiel de protéger cet ensemble cohérent de forêts au nord de la région parisienne.



Avenue du château de Franconville à Saint-Martin-du-Tertre



SITE CLASSÉ par arrêté du **3 octobre 1951**

Superficie : 1,86 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Avenue du château de Franconville et sa plantation d'arbres.

COMMUNE(S) : Saint-Martin-du-Tertre

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ALLÉE D'ARBRES

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6815

n° 6592



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le village de Saint-Martin-du-Tertre, tour de guet de la forêt de Carnelle, partage son histoire avec le fief de Franconville-sous-Bois dont les seigneurs avaient érigé le château en balcon de la Plaine de France. Au cours du XIX^{ème} siècle, le village conservera ainsi deux accès distincts : le chemin de Belloy et l'avenue rectiligne de Franconville-sous-Bois, dite grande allée ou encore Pavé du Roi, dans l'axe du nouveau château construit en 1880. Il est fort probable que cette avenue qui joignait la route de Paris était primitivement bordée d'arbres sur toute sa longueur à l'exemple de celle qu'on observe aujourd'hui.

Elle constitue à présent, avec son double alignement d'arbres, un ensemble imposant dans la continuité du parc et du château : sa projection et son accès tout à la fois.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Située dans l'axe du château de Franconville, l'allée d'arbres de plus de cinq cents mètres de long constitue, par ses proportions, une magnifique voûte de verdure très imposante et dont l'effet est encore augmenté par la dénivellation de la route. Ligne forte de l'histoire du paysage local et monument végétal, elle se distingue bien dans la perception de la physionomie communale.



Église et abords à la Frette-sur-Seine



SITE CLASSÉ par arrêté du **21 octobre 1947**

Superficie : 0,09 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Église et ses abords.

COMMUNE(S) : La Frette-sur-Seine

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

95

n° 6594



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE




L'espace constructible disponible a déterminé l'implantation du village en bord de Seine. L'étroitesse du site entre le fleuve et la route a réservé à l'église Saint-Nicolas sa position et une orientation inhabituelle, imposant également de laisser passage au chemin de halage.

L'église ne montre pas de qualité architecturale particulière, mais sa simplicité s'accorde à la dimension du lieu. Elle compose, avec la berge arborée, l'avant-scène du village et a pu inspirer les artistes qui ont peint La Frette.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

L'Église de La Frette-sur-Seine et ses abords sont protégés pour leur caractère pittoresque.



-  Site classé
-  Site classé (autre)
-  Site inscrit

0 100 m

Église et cimetière à Haute-Isle



SITE CLASSÉ par arrêté du **10 septembre 1921**

Superficie : 0,22 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE

NOM OFFICIEL : Église et cimetière.

COMMUNE(S) : Haute-Isle

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PATRIMOINE BÂTI, COTEAU

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF - NATURA - RNN

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7237, SI 5562

n° 6621



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

À mi-côte des pinacles crayeux allant de la Roche-Guyon à Vétheuil, l'église troglodyte de Notre-Dame de l'Assomption est perceptible par son clocher émergeant des broussailles, ses trois fenêtres en façade et le mur de son petit cimetière, au-dessus de la route départementale 913. Creusée à Haute-Isle en 1670, elle est exceptionnelle, à la fois parfaitement individualisée et rigoureusement intégrée à son paysage.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On lit dans le dossier d'archives : « Au nombre des belles choses, on peut classer en Île-de-France et aux portes de Paris la curieuse et pittoresque église de Haute-Isle, église souterraine taillée en plein roc crétacé, renfermant de très belles boiseries sculptées et un retable datant de 1670. Son clocher n'est pas au milieu du village. Il est exposé sur la pente du coteau, au milieu des cerisiers noirs. Un petit cimetière accompagne cet édifice ».

Le classement du site est complété en 1934 par l'inscription du village troglodyte primitif qui le surplombe. Cet ensemble appartient au paysage plus vaste des falaises de la Roche-Guyon (SC n° 7237).



Île de la Cohue à l'Isle-Adam



SITE CLASSÉ par arrêté du **8 septembre 1932**

Superficie : 0,77 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Parcelles de l'Île de la Cohue.

COMMUNE(S) : L'Isle-Adam

TYPE(S) D'ESPACE(S) : BERGES, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 7465

95

n° 6632



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'île de la Cohue est la plus petite des deux îles sur l'Oise à L'Isle-Adam et la plus proche de la ville dans la continuité de la Grande-Rue. Elle présente, dans sa largeur, une continuité bâtie de maisons de village de part et d'autre de la rue de Conti. Les jardins se trouvent à l'arrière ; les extrémités et les berges du site sont entièrement arborées. La réalisation de deux passerelles en bois a permis d'assurer la continuité de la promenade le long de l'Oise.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Il y a lieu de veiller à maintenir le caractère patrimonial des berges, des ponts et des maisons de l'île, caractéristique de l'image de l'Isle-d'Adam sur l'Oise. Par ailleurs, le pont du Cabouillet, qui relie l'île à la rive gauche de l'Oise, a également été classé en 1936 (SC n° 6635).



Pont du Cabouillet à l'Isle-Adam



SITE CLASSÉ par arrêté du **20 novembre 1936**

Superficie : 0,06 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Pont du Cabouillet.

COMMUNE(S) : L'Isle-Adam

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 7465

n° 6635





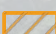
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Construit au XVI^{ème} siècle, le pont du Cabouillet se compose de trois arches de plein cintre. Il relie la Grande-Rue de L'Isle-Adam à l'île de la Cohue, également classée (SC n° 6632). Jusqu'en 1866, la navigation fluviale empruntait le bras du Cabouillet, car le chemin de halage longeait la rive gauche de l'Oise.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Élément patrimonial majeur pour l'identité de la ville et sa façade sur l'Oise, le pont influe aujourd'hui sur son environnement immédiat. L'ouvrage assure, de part et d'autre du bras de l'Oise, la continuité du bâti ancien entre la Grande-Rue et la rue de Conti sur l'île. Ce pont mène à un agréable parcours-promenade sur les berges arborées de l'Oise.



-  Site classé
-  Site classé (autre)
-  Site inscrit

0 100 m

Château et son parc à Marines



SITE CLASSÉ par arrêté du **25 février 1974**

Superficie : 65,85 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —

NOM OFFICIEL : Château et son parc.

COMMUNE(S) : Marines

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **DOMAINE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 6503**

n° 6656



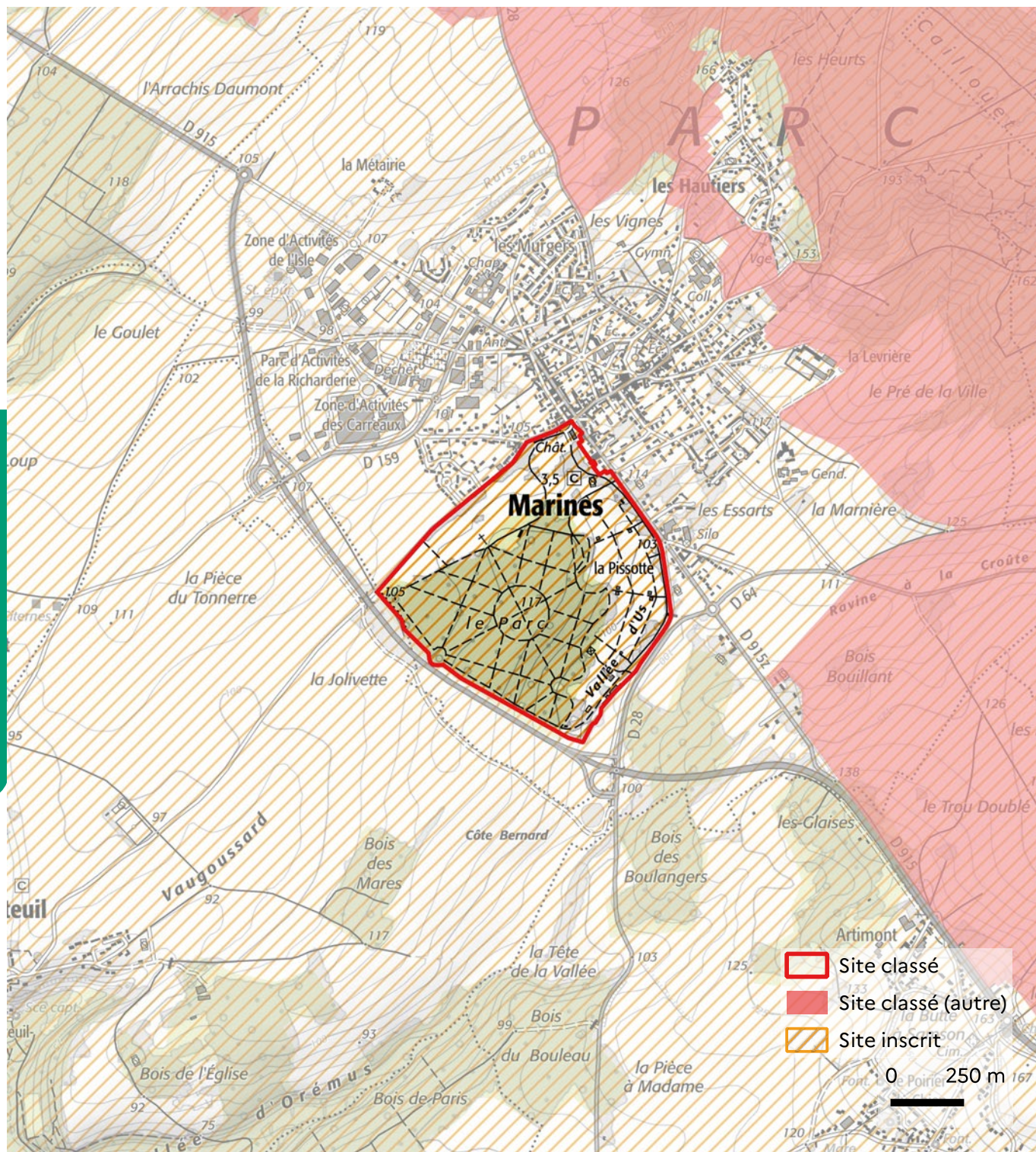
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le domaine est situé au sud de Marines dans le Vexin français. Il est clos de murs et se compose de bois et de prairies. Le château a été construit en 1575 et modifié au XIX^{ème} siècle.

Le parc, quant à lui, a été dessiné au XVII^{ème} siècle par André Le Nôtre. Aujourd'hui plus boisé qu'à son origine, il est structuré par une allée circulaire qui recoupe douze allées rayonnantes, dont quatre mènent à des demi-lunes. Henri IV, Jean-Jacques Rousseau et Cézanne ont fréquenté les lieux.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La protection vise principalement le parc, très homogène, qui a gardé en grande partie son dessin du XVII^{ème} siècle. Le maintien de ses qualités remarquables dépend des activités pratiquées sur place. L'emplacement d'éventuelles installations nouvelles doit être étudié finement, pour s'assurer du respect de son intégrité.



Parc de la Mairie à Montmorency



SITE CLASSÉ par arrêté du **5 novembre 1943**

Superficie : 2,16 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —

NOM OFFICIEL : Parc de la Mairie.

COMMUNE(S) : Montmorency

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PARC**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

95

n° 6666



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

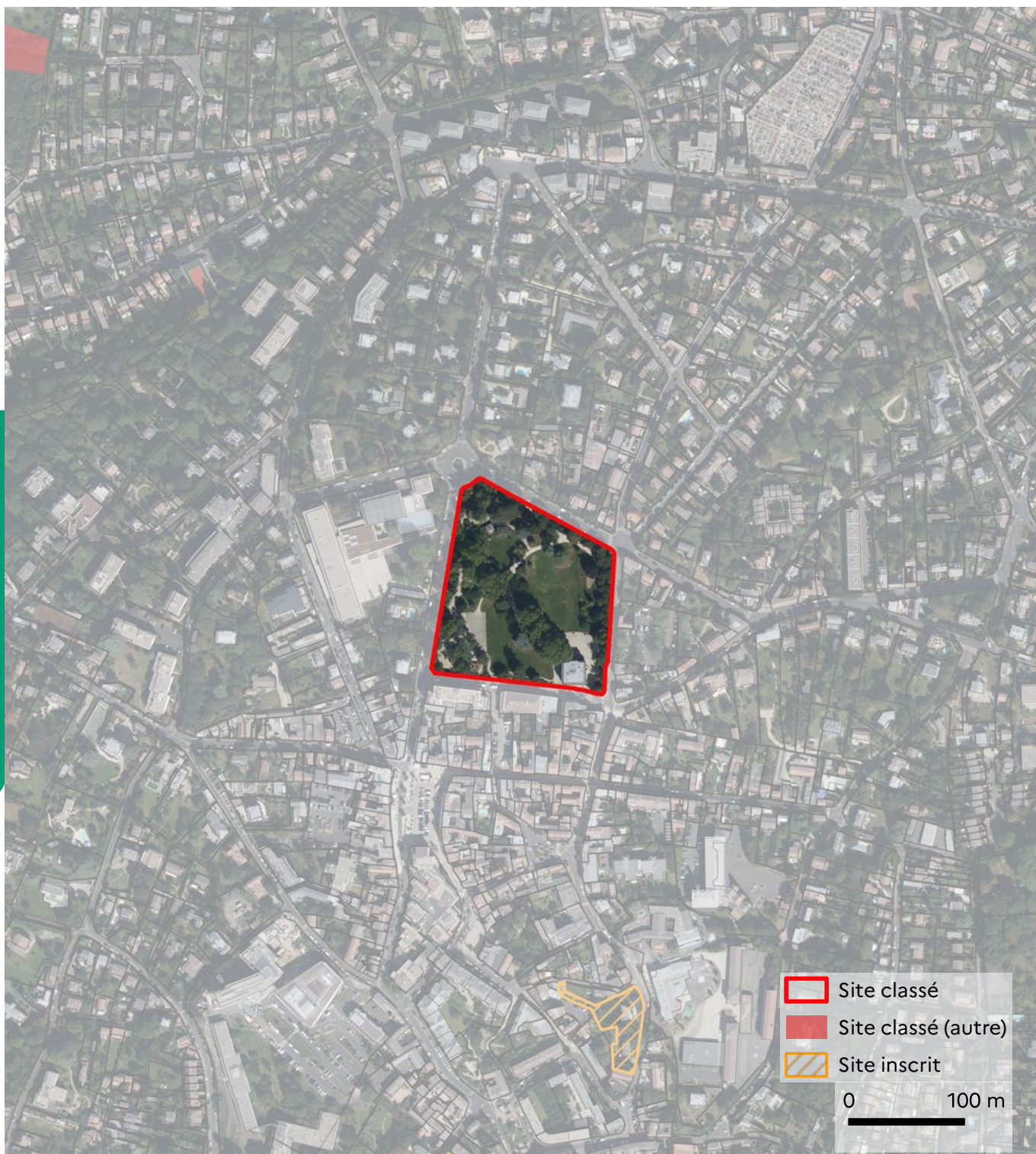
Le bourg de Montmorency se trouvait bordé au nord par un immense parc, lorsque fut édifié, à la fin du XVIII^{ème} siècle, l'hôtel particulier de style néoclassique qui abrite aujourd'hui la mairie. Le lotissement du Parc à partir de 1860, qui en a considérablement réduit la superficie, puis la création de l'avenue Foch en 1928, ont déterminé le périmètre de protection actuel.

Ce jardin public à l'anglaise est composé autour d'une pelouse qui dégage la perspective devant l'édifice. Il présente des arbres majestueux d'essences variées : platanes, chênes, cèdres... On remarque également dans la partie nord, une façon de belvédère et une gloriette en brique sur fond d'ondulations engazonnées.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On lit dans le dossier d'archives : « Situé au centre de la commune, au sein même de la région verdoyante, le parc de la Mairie constitue sans nul doute l'un des plus beaux jardins publics de la région parisienne. Il comprend des pelouses, des massifs et surtout des arbres majestueux d'essences variées ». L'ensemble, ceinturé d'un mur de meulière et d'une grille de fer forgé, dégage un charme certain que renforce le caractère des villas environnantes.

En termes d'usages, le Parc de la mairie constitue un agrément arboré essentiel au cœur de la commune, proche du centre ancien et facilement accessible.



La Châtaigneraie à Montmorency



SITE CLASSÉ par arrêté du **5 novembre 1943**

Superficie : 1,09 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : La Châtaigneraie.

COMMUNE(S) : Montmorency

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PARC**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

n° 6671



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc de la Châtaigneraie est un reliquat de la forêt de Montmorency, qui s'étendait jadis jusqu'à ce coteau des Champeaux.

Le châtaignier, qui préfère les sols siliceux et bien drainés, occupe le versant sableux. La partie basse est plantée d'autres essences en alignement pour former écran le long de la route de Saint-Brice. Entre les deux, une bande enherbée assure une transition lumineuse.

Dans le haut du terrain, le site est relié au riche réseau de sentes communales. Les arbres les plus remarquables se partagent l'essentiel de la pente, libérant le sol sous le filtre clair de leur couvert. Quelques bancs de pierre invitent à la pause, pour profiter du caractère naturel du lieu et s'attarder à l'observation des sujets majestueux.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Jean-Jacques Rousseau, depuis sa maison de l'Ermitage toute proche, aimait à s'y promener. « Je comptais bien que la

forêt de Montmorency, qui était presque à ma porte, serait désormais mon cabinet de travail », écrit-il dans le livre IX de ses Confessions. La châtaigneraie connut ensuite une grande vogue au XIX^{ème} siècle, devenant un lieu de divertissement particulièrement fréquenté.

De nombreux arbres présentent un intérêt patrimonial fort par leurs dimensions mais aussi par leurs formes variées ou spectaculaires : enchevêtrement de racines, troncs à la charpente contournée et branches aux formes tortueuses. Mais le site n'est pas épargné par la maladie de l'encre, qui fait des ravages dans le secteur depuis les années 2010. Le défi des prochaines années sera de perpétuer l'esprit des lieux compte-tenu de cette évolution relativement brutale. Échantillon de forêt et témoignage culturel, le parc de la Châtaigneraie interroge sur les notions de pérennité et de mémoire. Outre son aspect forestier, l'intégrité du site dépend aussi de la cohérence urbaine et paysagère dans laquelle il s'inscrit. À ce titre, le lien qu'il entretient avec ses abords immédiats (parcelles mitoyennes privées, accès aux véhicules motorisés, etc.) doit être questionné.



Place de Verdun à Montmorency



SITE CLASSÉ par arrêté du **5 novembre 1943**

Superficie : 0,23 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Place de Verdun.

COMMUNE(S) : Montmorency

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ESPACE PUBLIC**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

n° 6674



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

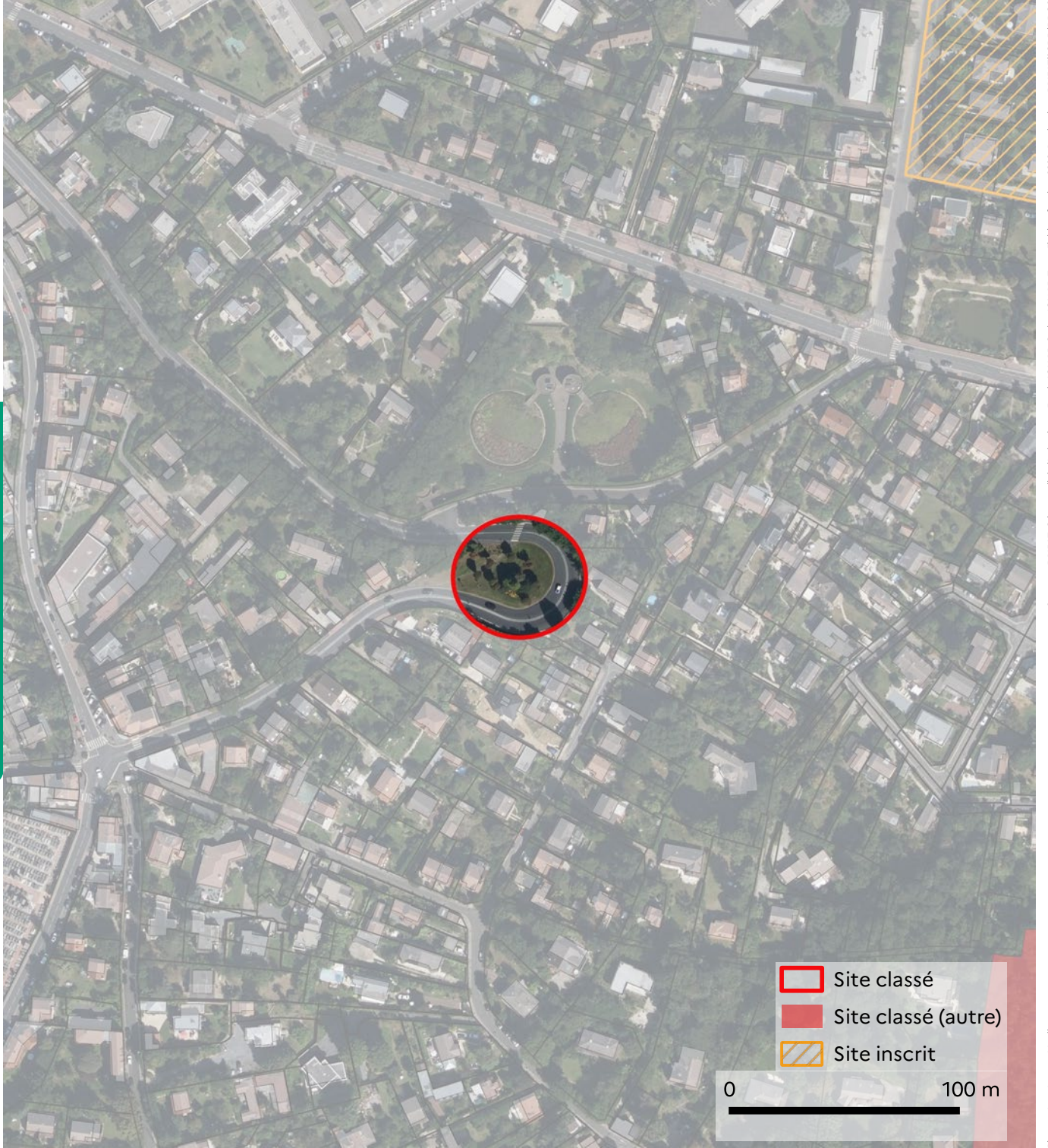
La commune de Montmorency s'étire sur cinq kilomètres et présente un dénivelé de cent dix mètres. Celui-ci se répartit en trois paliers, entre les premières pentes et les hauteurs boisées. Cette particularité caractérise fortement le paysage local et contribue grandement à son attrait. Elle influence également les liaisons au sein de la commune. Ainsi, pour qui veut se rendre en forêt ou aux abords du fort depuis le centre-ville en véhicule, le dernier ressaut est un passage obligé pour gagner le plateau. Il se franchit par un virage en épingle à cheveux, qui ceint la place de Verdun.

Le site présente un périmètre circulaire, qui comprend la voirie et l'espace central tramé de marronniers sur un sol engazonné. En son milieu, une composition à la fois sculpturale, arbustive et florale magnifie une plaque commémorative faisant référence à la dénomination du lieu.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Si elle s'appuie sur la courbe précise du virage, la place reste ouverte. Au sud, sur le ciel, nulle construction ne vient s'interposer. Au nord également, le long des rues de Verdun et de la Mare, le relief mouvementé et arboré complète et étend les dimensions du site. Plus loin, hors site, apparaît encore le petit parcellaire, avec un environnement de jardins et de maisons où l'aspect végétal domine. Des sentes se faufilent sur le coteau, argument de visite pour l'un des nombreux circuits pédestres qui parcourent la ville. L'espace arboré de la place, comme dégagé de la pression urbaine, est ici perçu comme une marche et comme un repère dans le fonctionnement du paysage communal.

Occupant l'intérieur d'un grand virage routier, la place de Verdun se trouve confrontée au trafic automobile. Elle est perçue comme un point où l'on se doit de ralentir. Elle ne saurait cependant se limiter à cette fonction de passage et représente un temps de respiration dans la continuité urbaine.



Sente des Quatre-Sous à Montmorency



SITE CLASSÉ par arrêté du **5 novembre 1943**

Superficie : 0,92 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORRESQUE

NOM OFFICIEL : Sente des Quatre-Sous, avec sa table d'orientation.

COMMUNE(S) : Montmorency

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ESPACE PUBLIC

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

n° 6676



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La commune de Montmorency présente un important réseau de sentes. Celle des Quatre-Sous s'est initialement développée depuis la rue des Cornouillers. Elle surplombe une zone de carrières exploitées à Soisy-sous-Montmorency.

Le coteau des Quatre-Sous, en amont de la rue des Cornouillers, est aujourd'hui loti. Le circuit pédestre passe plus à l'ouest pour rejoindre le parcours ombragé qui se poursuit à niveau, tout le long de la clôture d'une propriété verdoyante. Ici le dénivelé important du talus, consécutif à l'exploitation des carrières, détermine la configuration des lieux et le tracé en balcon de la sente. Une végétation à la fois arborescente et broussailleuse le couvre entièrement.

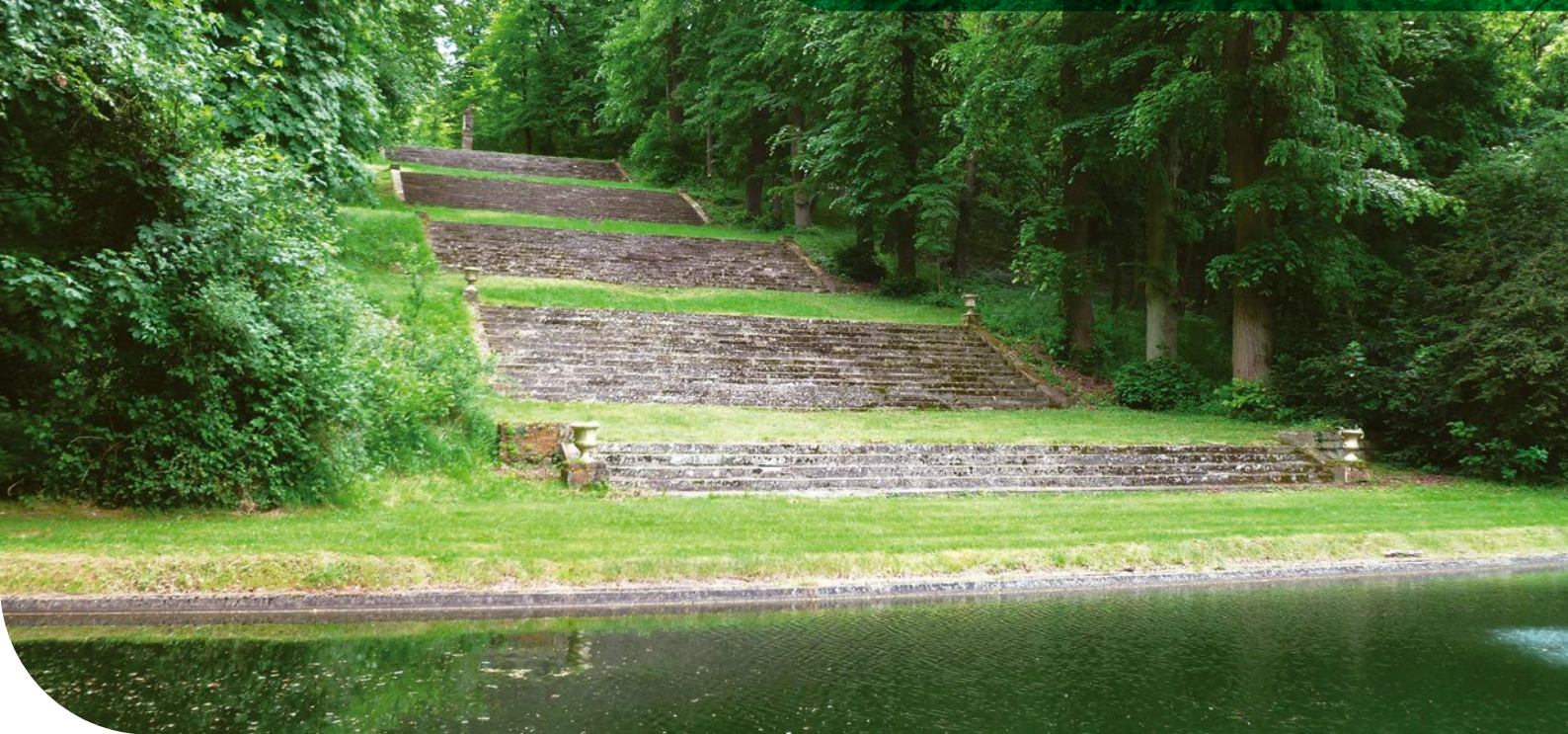
INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le réseau des sentes de Montmorency est particulièrement précieux. C'est un fil conducteur qui offre une approche sensible du patrimoine local et du paysage de la commune. Il est aussi un enjeu de réflexion sur le cadre de vie et l'occupation des sols.

Depuis la sente des Quatre-Sous et la sente des Aloyaux, qui lui fait suite sur le territoire de Soisy-sous-Montmorency, on bénéficie d'un des panoramas les plus remarquables sur l'ouest du Parisis. Ce cheminement en balcon constitue une séquence paysagère remarquable. Une table d'orientation, déjà mentionnée par le dossier d'archives, permet de s'y repérer. Pour ce faire, une trouée dans la végétation nécessite également d'être maintenue.



Parc de Nointel



SITE CLASSÉ par arrêté du **24 mai 1945**

Superficie : 59,95 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Parc de Nointel.

COMMUNE(S) : Nointel

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PARC, PATRIMOINE BÂTI, FORÊT**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 6688, SI 6815**

n° 6687



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le parc de Nointel s'étend au pied de la butte de Carnelle, à l'orée occidentale de la forêt, sur les premières pentes dominant la vallée urbanisée de l'Oise. Il est entièrement clos de murs. Il a été aménagé à la construction du château en 1680 et remanié pour partie au XIX^{ème} siècle, dans le style des jardins anglais.

Au contact du village, la structure des jardins à la française organise toujours les relations entre le château et la place du village, également classée. À l'ouest, côté rue Notre-Dame, les dépendances du XVII^{ème} siècle réhabilitées dialoguent avec les maisons anciennes. Côté sud-est le bâtiment dit « du Prieuré » jouxte l'église, située hors site. À proximité du château, une fontaine et un bowlingrin entourés de tilleuls taillés complètent la composition.

À l'opposé, partant de la façade nord-ouest, l'allée principale rectiligne du parc gravit la butte boisée, ponctuée de statues et de vestiges. Après une séquence horizontale entre deux alignements de tilleuls libres, d'impressionnants escaliers, entrecoupés de bassins formant palier, offrent des vues sur la partie basse et le village. Ils conduisent au point haut du parc

et à la pièce d'eau appelée « le Mississippi », accompagnée d'un petit pavillon octogonal d'époque.

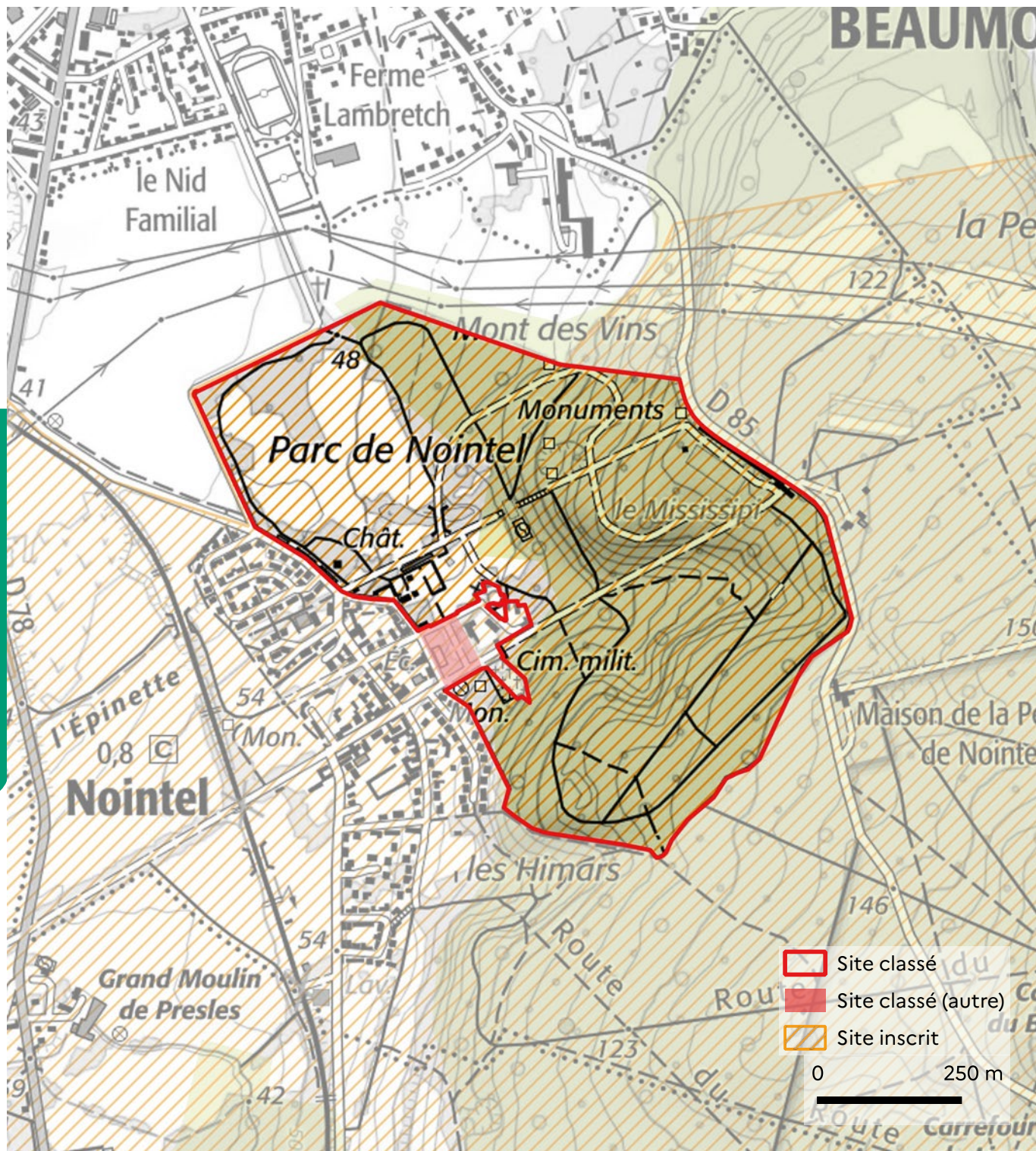
La partie la plus basse du domaine s'étend au nord-ouest du château jusqu'aux terres cultivées. Elle comprend une vaste prairie centrale entourée d'un écrin boisé à la lisière tortueuse. Une large grille ménage la perspective sur la route de Beaumont-sur-Oise. Plus près du château s'amorcent les aménagements inaboutis du XIX^{ème} siècle, auxquels a participé Louis-Sulpice Varé, le concepteur du bois de Boulogne. Ils se développent à partir du plan d'eau, traité en rivière anglaise, jusque sur le versant boisé du parc.

Toute la partie haute du parc, autour du talweg, présente les caractères d'une exploitation forestière. Les coupes y ménagent de temps à autre des vues sur la vallée. L'ensemble du domaine est également inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Étroitement lié à l'implantation et à l'histoire du village, le parc de Nointel montre différents aspects, ordonnancés ou plus libres. Il compose avec le château, les dépendances et le village lui-même un ensemble étonnant dominé par l'amphithéâtre forestier. Sa composition très originale en font un lieu particulièrement atypique, ponctué d'une belle statuare. Le parc a aussi une grande influence sur le paysage et l'organisation du secteur, puisqu'il prolonge ses allées structurantes jusqu'à Beaumont-sur-Oise et au lieu-dit des Communaux de Nointel, à Presles.

La gestion de ce domaine doit permettre de perpétuer la richesse de ses témoignages, la singularité de ses aménagements et la diversité de ses ambiances.



95

n° 6687



Création www.toucantoucan.com

Sources : DRIEAT, Géoportail de l'urbanisme, Fond : IGN scan 25, Institut Paris région, MOS 2017, Production : DRIEAT/SCDD/DDGS

Photos : DRIEAT d'Île-de-France

Place de Nointel



SITE CLASSÉ par arrêté du **8 mars 1960**

Superficie : **0,8 ha**

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Place plantée d'arbres, située en face du château.

COMMUNE(S) : Nointel

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ESPACE PUBLIC**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 6687, SI 6815**

95

n° 6688



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La place de Nointel, de configuration rectangulaire, s'ouvre dans la perspective du château et du domaine classés (SC 6687). Autour de la pelouse centrale, quatre rangs de tilleuls forment un court mail côté village au sud-ouest et un rang unique longe la maison au nord-est. Ce caractère arboré se poursuit le long des rues qui partent de la place vers le village et l'église. Le site est aussi traversé d'allées pavées.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Complétant le parc du château dominé par les tilleuls, la place constitue l'articulation historique et paysagère de Nointel. Elle donne en effet sur le château, l'église, la maison seigneuriale, le cimetière, l'obélisque et le mur arrière de la cour de l'école. C'est un espace fédérateur et chargé d'histoire, qui donne accès à un patrimoine remarquable dans un cadre particulièrement agréable.



Château de Grouchy



SITE CLASSÉ par arrêté du **12 janvier 1945**

Superficie : 34,54 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Domaine du Château de Grouchy.

COMMUNE(S) : Osny

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PARC, FORÊT, PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 6503**

95

n° 6699



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le château de Grouchy s'implante à flanc de coteau, entre le plateau du Vexin au nord et la vallée de la Viosne au sud. Le château a été construit au XVIII^{ème} siècle. Dans le parc sont conservés les murs de soutènement, écuries, escaliers, groupes sculptés et glacières d'époque, ainsi que des portails du XIX^{ème} siècle. Le château et tous les éléments architecturaux du parc sont inscrits à l'inventaire des Monuments historiques.

Le château dresse sa grande façade régulière, ponctuée d'un tilleul majestueux, au bord d'une vaste pelouse. Celle-ci conduit à un plan d'eau, encadré par un panorama boisé. Le domaine porte la trace d'un réseau hydraulique dense. D'un point de vue écologique, les milieux humides et forestiers en présence sont particulièrement favorables à la biodiversité.

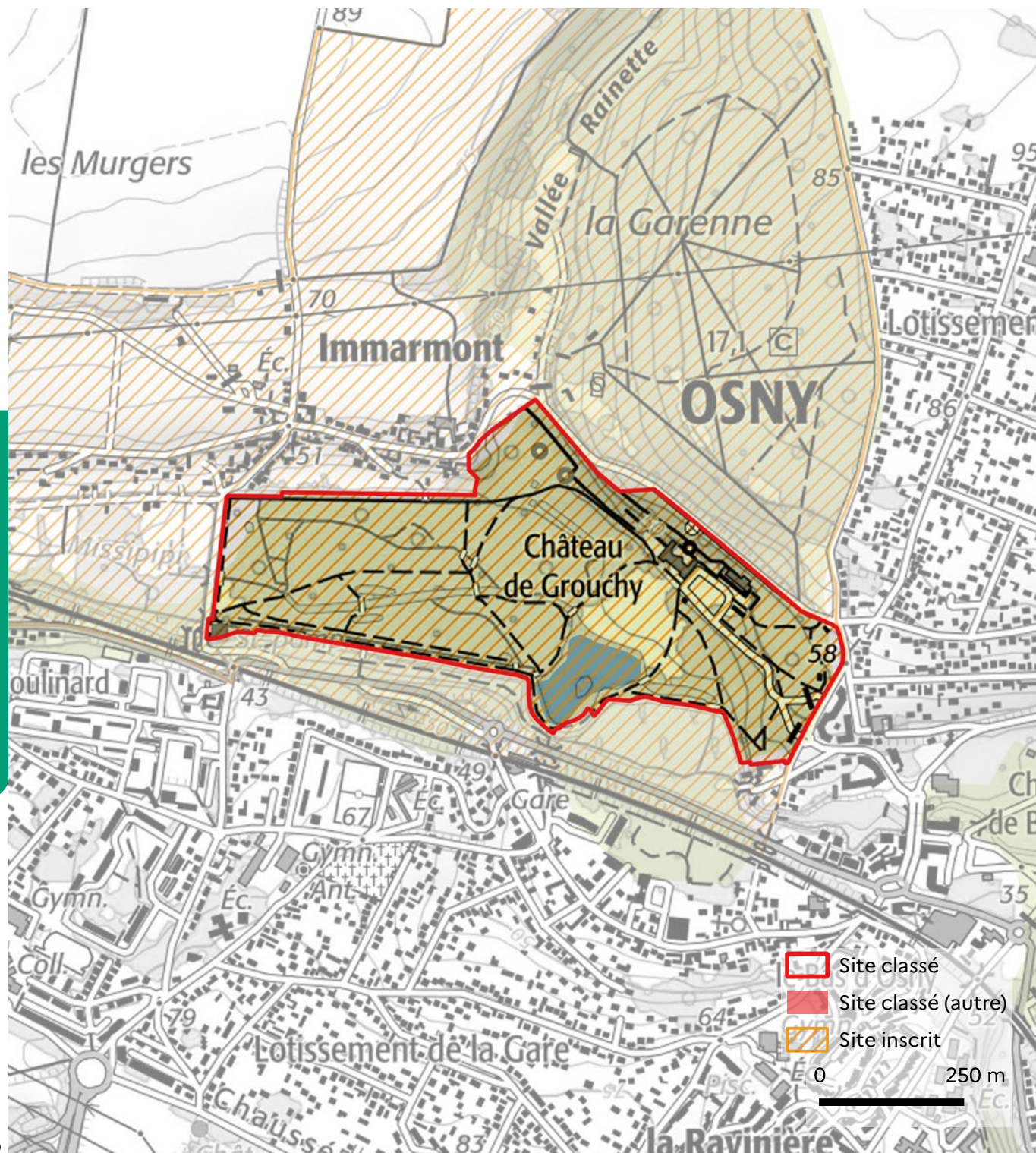
INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On lit dans le dossier d'archives : « C'est un admirable château [...] de belle allure avec son imposante façade, ses hautes fenêtres et sa terrasse majestueuse entourée de balustres. Son

parc au dessin harmonieux est planté d'essences nombreuses et variées. Devant le château lui-même, au-delà de l'étang et des pelouses qui forment un gracieux parterre, c'est un vaste panorama de frondaisons qui s'offre aux regards. De tous côtés enfin, au hasard des allées et des sous-bois, le promeneur peut à loisir admirer des arbres à la généreuse ramure ».

Le site constitue un écrin paysager et un havre de paix en milieu urbain. Il offre tout autant le caractère majestueux des perspectives sur le château que celui plus intime des boisements. Le réseau hydraulique et les vestiges architecturaux disséminés dans le parc - tel celui d'un « temple d'amour » - accentuent l'aspect pittoresque du lieu. Ouvert au public, le domaine revêt également une fonction sociale de premier plan. Le château accueille aujourd'hui la mairie d'Osny, ainsi que divers services municipaux et départementaux dans ses dépendances réhabilitées. Le parc est quant à lui particulièrement apprécié et fréquenté.

La gestion du site doit donc permettre de concilier les enjeux patrimoniaux, écologiques et sociaux, afin de préserver la grande qualité paysagère du lieu.



Cèdre à Piscop

Piscop-sur-Oise



SITE CLASSÉ par arrêté du **20 mai 1924**

Superficie : 0,03 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE

NOM OFFICIEL : Cèdre, dans la propriété Le Clos-du-Cèdre, au lieu-dit Pontcelles.

COMMUNE(S) : Piscop

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ARBRE REMARQUABLE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6515

n° 6706






IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le cèdre de Piscop, protégé en tant que monument naturel, est situé en bordure d'un parc, accueillant aujourd'hui un centre de loisirs. Sa silhouette domine le mur de clôture sur la rue principale du lieu-dit Pontcelles.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le cèdre de Pontcelles fait partie du paysage de l'ancienne route nationale 1, qui relie Paris à Beauvais. Il constitue un signal persistant, au port étagé et majestueux, chargé des références exotiques et ornementales en vogue au XIX^{ème} siècle. Un peuplier d'Italie et quelques arbres plus modestes complètent la composition remarquable de l'ensemble. La propriété, close de murs, joue par ailleurs un rôle important dans la continuité des espaces verts, entre la forêt de Montmorency et celle d'Écouen.



-  Site classé
-  Site classé (autre)
-  Site inscrit

0 100 m

Maison de l'Écuyer



SITE CLASSÉ par arrêté du **10 mai 1973**

Superficie : 1,17 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —

NOM OFFICIEL : Parc et résidence, 32-34 rue de Paris.

COMMUNE(S) : Saint-Brice-sous-Forêt

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PROPRIÉTÉ ARBORÉE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

n° 6743



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Au sein d'une commune en évolution constante, on discerne encore la structure du village ancien aux abords de la rue de Paris. La résidence, construite en 1730 pour l'écuyer de la garde-robe du roi, y est implantée avec ses communs au sein d'un enclos verdoyant.

Un premier bâtiment ancien sur la rue de Paris est prolongé par le mur de clôture et le portail, tous deux dominés par un rideau de tilleuls. La demeure principale est en retrait, au milieu du jardin. Simple plan rectangulaire, elle comporte un rez-de-chaussée avec de hautes fenêtres, un étage plus bas surmonté lui-même d'un second étage. Côté ouest, la partie centrale montre un avant-corps semi-circulaire qui renferme l'escalier, tandis que de hautes cheminées s'élèvent aux deux extrémités de l'édifice. La maison s'élève sur un soubassement que décorent des incrustations de petits silex. Le bâtiment des communs, qui lui est accolé, est de facture originale. Il présente les mêmes incrustations et est percé de fenêtres circulaires. La partie en retour abrite une ancienne chapelle dont la porte d'entrée s'orne d'un fronton. La maison de l'Écuyer est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Un beau hêtre occupe le centre du jardin devant la maison, et dialogue avec sa façade. À l'arrière, côté est, le parc comporte une pelouse assez vaste en légère pente et entourée d'arbres parmi lesquels se détachent des résineux ornementaux, sapins, cèdres, épicéas. Vers le sud, la partie arborée forme un véritable bosquet que parcourt un sentier.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On lit dans le dossier d'archives : « Cette propriété forme au cœur du village de Saint-Brice un rectangle de verdure clos de murs, enfermant une jolie maison ancienne. (...) Cet ensemble dégage un charme romantique d'une parfaite authenticité. À ce charme intérieur, il joint la qualité d'apporter une note de verdure dans une partie du village qui en est dépourvue. L'urbanisation progressive de cette région incite à préserver les résidences champêtres qui firent son charme au siècle dernier ».



Cèdre à Saint-Gratien



SITE CLASSÉ par arrêté du **22 mai 1935**

Superficie : —

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Cèdre, place Gambetta.

COMMUNE(S) : Saint Gratien

TYPE(S) D'ESPACE(S) : ARBRE REMARQUABLE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

95

n° 6748



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

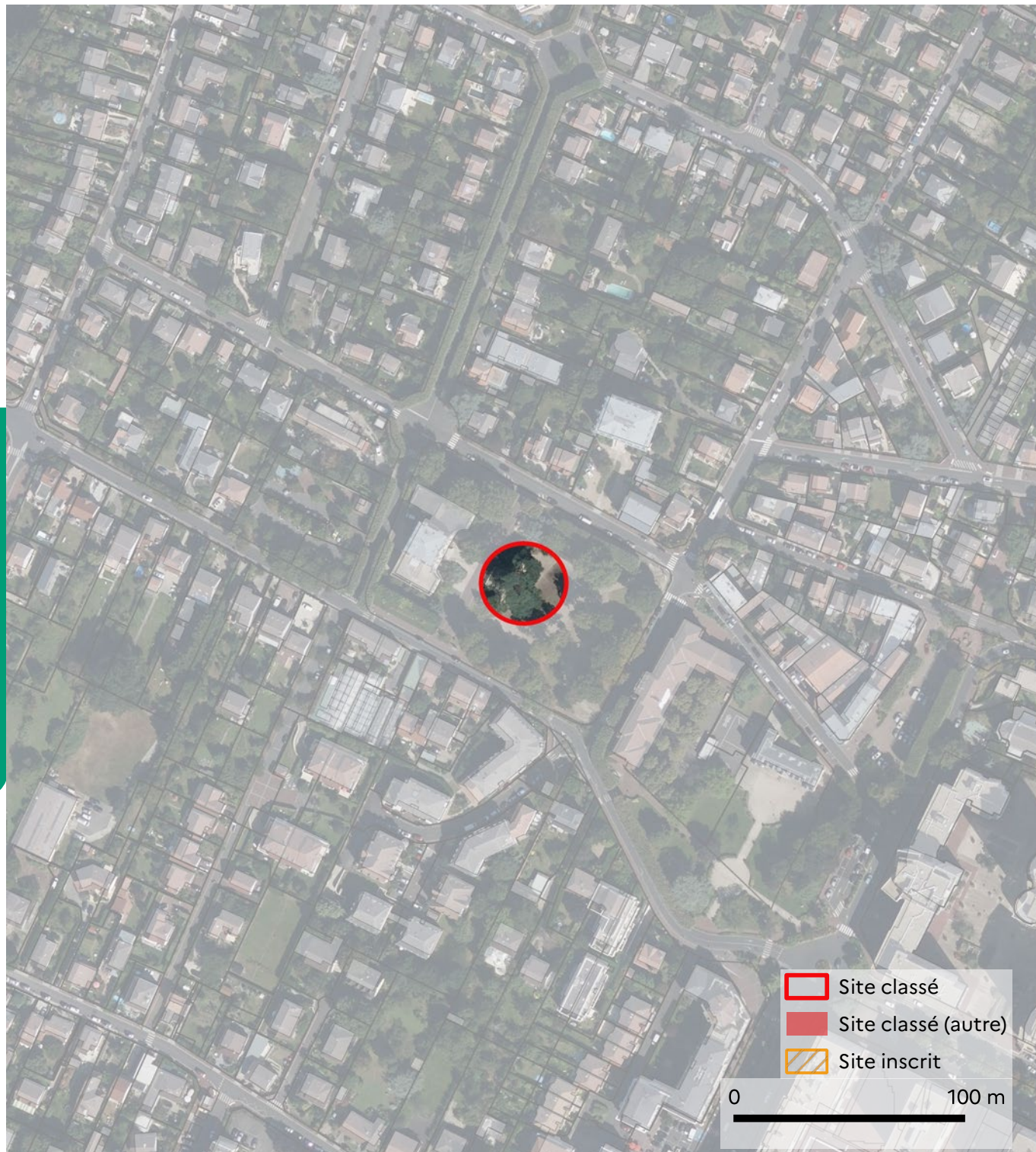
Ce cèdre du Liban ferait partie des premiers spécimens importés en Île-de-France par Antoine de Jussieu, vers 1710. Il aurait été planté sur ordre de Louis XIV, en l'honneur de Nicolas Catinat, seigneur de Saint-Gratien.

Quel que soit l'âge réel du cèdre de Saint-Gratien, il présente un grand intérêt botanique. Son tronc a une circonférence de près de 6 m, tandis que ses branches basses se déploient sur une trentaine de mètres d'envergure.

Le 4 octobre 2000, il a également reçu le label « arbre remarquable » de l'association A.R.B.R.E.S. qui a pour mission de rechercher, recenser et labelliser les arbres des villes et villages de France. Il est aujourd'hui entouré d'une barrière basse, pour protéger son tronc des chocs et ses racines du tassement. Le cèdre domine la place Gambetta, face à la mairie et non loin du monument au mort. Le pourtour de la place est planté en une composition d'arbres alignés au feuillage caduc, de pelouses, de massifs fleuris et d'arbustes.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le cèdre de la place Gambetta, repère ancien du centre-ville, exprime toute sa vitalité majestueuse en un lieu symbolique et fédérateur, qu'il contribue à qualifier. Sa préservation inscrit ce lieu dans le temps long.



Parc Le Nôtre à Saint-Ouen-l'Aumône



SITE CLASSÉ par arrêté du **16 septembre 1942**

Superficie : 16,61 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Parc du château.

COMMUNE(S) : Saint-Ouen-l'Aumône

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **ESPACE PUBLIC**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

n° 6752



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé dans le prolongement de la chaussée Jules-César, grand axe historique traversant de part en part le Val-d'Oise, le parc Le Nôtre occupe la crête du coteau gauche de l'Oise. Sur sa limite ouest subsistent l'église du XIII^{ème} siècle et un colombier du XVI^{ème}, inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Le château initial a quant à lui été remplacé par un petit édifice au XIX^{ème} siècle.

Il faut noter qu'André Le Nôtre (1613-1700) n'a probablement pas œuvré dans ce parc, qui date pour l'essentiel du XVIII^{ème} siècle. D'importantes modifications ont ensuite été menées au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Toutefois, la composition du parc classique est toujours perceptible, compte-tenu de la remarquable permanence du tracé des allées historiques. Quelques rocailles portent également la trace des aménagements paysagers du XIX^{ème} siècle.

Aujourd'hui situé au sein d'un environnement urbain dense, le parc a récemment été réhabilité dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine. Ces aménagements ont notamment permis de réaffirmer certaines perspectives visuelles sur le patrimoine bâti et l'environnement urbain,

d'ouvrir une partie du parc sur ses abords, de valoriser le patrimoine arboré et d'offrir diverses séquences paysagères, inspirées de l'histoire du lieu et adaptées à sa topographie.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le parc Le Nôtre est un lieu central, qui offre une grande respiration dans un environnement densément bâti et s'inscrit au cœur des déplacements urbains.

Les travaux menés au XX^{ème} siècle ont enclavé le site et peu à peu fait disparaître l'objet de sa protection. L'aménagement du parc dans les années 2010 a permis d'en revaloriser la perception, en tenant compte du contexte patrimonial et paysager, ainsi que des usages. Tout projet doit désormais s'attacher à s'inscrire dans cette vision d'ensemble, au risque de voir se désagréger à nouveau l'esprit des lieux.



Partie de la propriété de Miraval



SITE CLASSÉ par arrêté du **24 octobre 1944**

Superficie : 0,9 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Partie de la propriété de Miraval.

COMMUNE(S) : Saint-Prix

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAU

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6815

n° 6755



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le terrain est situé le long de la route qui relie Saint-Prix à Montlignon et passe à flanc de coteau, sous la forêt de Montmorency. Il était à l'origine couvert de vergers et réservait des vues remarquables sur le Parisis et la capitale depuis la route.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On lit dans le dossier d'archives : « Devant la propriété de Miraval, la vue s'étend sur toute la vallée de Montmorency : sur les hauteurs de Montigny-lès-Cormeilles, de Cormeilles, de Sannois, le moulin d'Orgemont, et vers la gauche sur Margency, Andilly et Montmorency, localités que surplombe la forêt. Par la trouée de Sannois, on voit la plaine de Gennevilliers et, au-delà, une partie notable de Paris, avec l'arc de triomphe et la basilique de Montmartre. [...] Cette protection a pour objectif de préserver ce très beau point de vue et de conserver son aspect rustique de prairie et de verger ».

À l'écart des infrastructures et des lotissements, les espaces qui subsistent de vergers et de semi-friches confèrent au coteau de Saint-Prix son caractère pittoresque et portent la trace de son histoire. Plus généralement, les côtes de la forêt de Montmorency constituent une entité paysagère remarquable, tant en perception proche que lointaine. L'ensemble des communes du secteur est ainsi concerné par cet enjeu de préservation du versant.



Château et parc de Boissy à Taverny



SITE CLASSÉ par arrêté du **26 mars 1973**

Superficie : 55,8 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —

NOM OFFICIEL : Château de Boissy, parc et chemin d'exploitation.

COMMUNE(S) : Taverny

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PARC, PATRIMOINE BÂTI, AGRICULTURE**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

n° 6766



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le domaine comprend trois types d'espace : des cultures au nord, un parc habité dans la partie centrale et une zone boisée au sud.

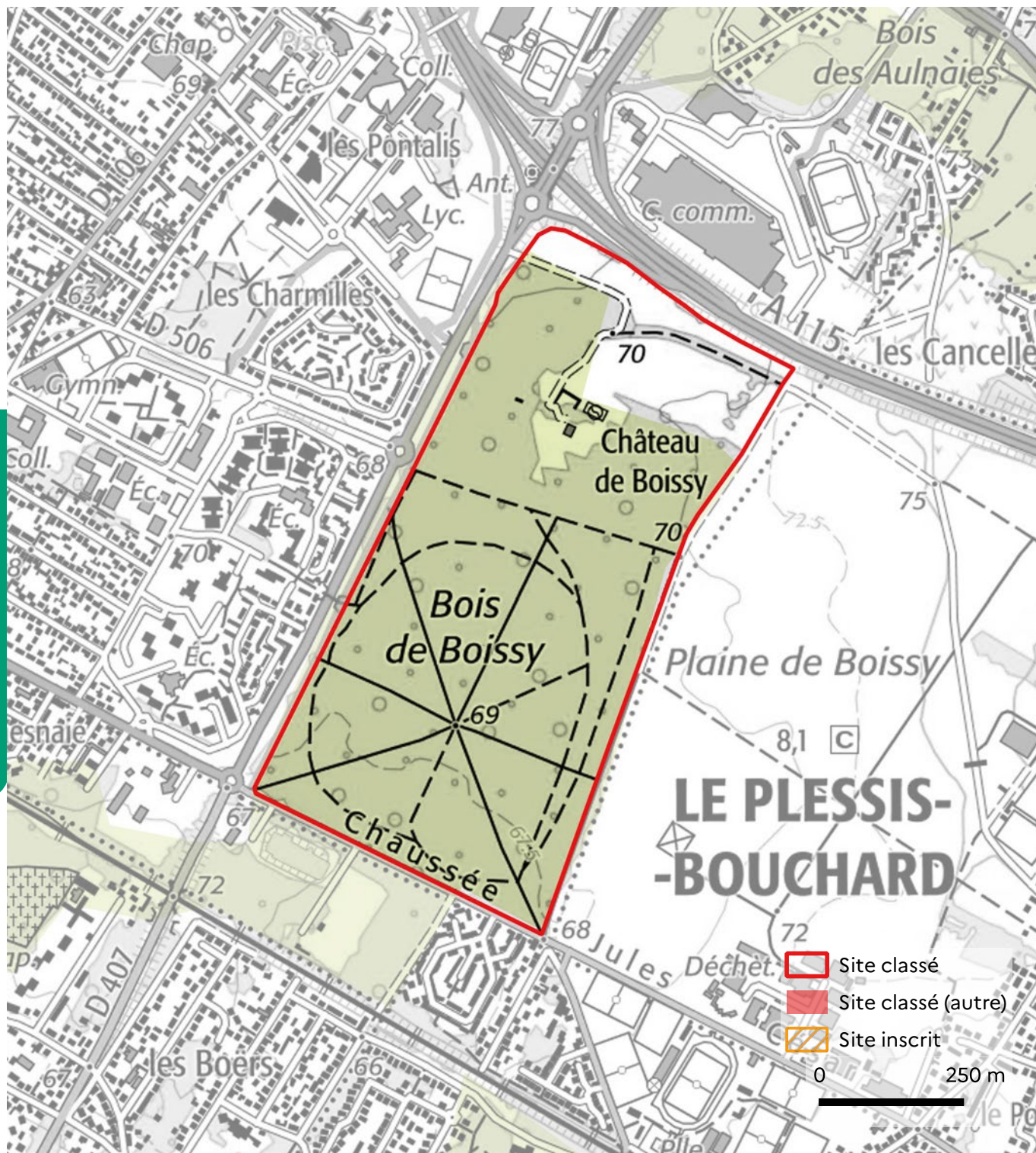
Le château, situé dans la partie centrale, est une belle demeure de la fin du XVIII^{ème} siècle, encore intacte. Enclos de murs, son parc se compose de pelouse et massifs, ainsi que de deux masses boisées parcourues d'allées de part et d'autre. On lit dans le dossier d'archives que : « L'ancienneté de cette propriété, son bon état de conservation, son beau parc à l'anglaise plaident pour sa conservation ». La partie nord du site, encore cultivée, est quant à elle traversée par une allée de marronniers, qui constitue l'accès principal au château.

Au sud, le boisement s'étend jusqu'à la chaussée Jules César - grand axe historique traversant de part en part le Val-d'Oise. Il est aussi délimité à l'ouest par une route départementale, tandis qu'à l'est il s'ouvre vers une plaine agricole. Cette partie forestière du domaine est d'aspect beaucoup plus naturel. Elle est ouverte au public et parcourue d'allées rayonnantes.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Au cœur des avancées urbaines du Parisis, le long de l'axe Paris - Cergy, le site du château de Boissy apparaît comme un îlot verdoyant. Il présente également un caractère agricole particulièrement précieux en milieu urbain.

De part sa situation, le bois en partie sud est particulièrement fréquenté. Des actions sont en cours sur les peuplements forestiers et les modalités d'accès (entrées, limites, chemins, mobiliers, etc.) Elles ont pour objectif d'accueillir au mieux le public, tout en mettant en valeur les qualités patrimoniales et paysagères du site.



Château de Marcouville et son parc



SITE CLASSÉ par arrêté du **15 janvier 1976**

Superficie : 5,67 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —

NOM OFFICIEL : Château de Marcouville et son parc.

COMMUNE(S) : Pontoise

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PARC, PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **SPR**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 4702**

n° 6819



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Prenant la suite de l'ancien fief de Marcouville, le château devint à la fin du XIX^{ème} siècle une somptueuse demeure, dont le parc fit l'objet de soins particuliers. Le 9 août 1944, l'aviation américaine détruit le château, qui sera reconstruit dans le goût du XVIII^{ème} siècle.

Le château ordonne le parc, probablement dessiné par André Le Nôtre, qui a conservé en partie sa structure classique. Depuis l'esplanade d'entrée apparaissent, sur la gauche du château, le jardin à la française avec des lignes de buis taillés et le jeu de paume. À l'arrière et en contrebas se développent le tapis vert et deux pièces d'eaux. Les vases et les statues sont pour la plupart en place. À gauche du château subsiste une belle allée de tilleuls. Une seconde allée, dans la partie boisée, ajoute au charme du parc. Des chemins sinueux, des passerelles et une rivière en rocaille témoignent également des aménagements paysagers du XIX^{ème} siècle.

Le site est particulièrement en évidence depuis les remparts de la ville et les sentes du coteau.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Située dans le vallon de la Viosne, que domine le viaduc de la déviation de Pontoise, la masse arborée du parc de Marcouville est un élément déterminant du paysage urbain. Autour du parc, un espace verdoyant est préservé sous le coteau des Pâtis. Cet équilibre entre zone bâtie et ceinture végétale permet de qualifier l'ensemble des abords du quartier Notre-Dame. Le site est également inclus dans l'ensemble plus vaste du site patrimonial remarquable (SPR) de Pontoise.





SITE CLASSÉ par décret du **20 janvier 1982**

Superficie : 2 278 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Vallée de l'Epte.

COMMUNE(S) : Ambleville, Amenucourt, Bray-et-Lû, Chaussy, Haute-Isle, Montreuil-sur-Epte, La roche-guyon, Saint-Clair-sur-Epte (95) - Authevernes, Berthenonville, Bus-Saint-Rémy, Château-sur-Epte, Dampmesnil, Daugu, Fourges, Gasny, Guerny, Noyer (27)

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COURS D'EAU, AGRICULTURE, FORÊT

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF - NATURA - APPB

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 7237, SI 6503, 6538

n° 6879



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La vallée de l'Epte marque la limite entre deux régions et deux paysages, le Vexin normand et le Vexin français. Ses deux coteaux, légèrement différents, délimitent un ensemble naturel remarquablement riche et préservé.

Celui-ci se compose de zones humides et de cours d'eau bordés de saules taillés, de prairies pâturées, d'un habitat modérément étendu, de coteaux boisés et de prairies calcicoles d'une grande valeur écologique et paysagère. À hauteur de Bray-et-Lu, la topographie est également marquée par les vallons connexes de l'Aubette et du ru de Chaussy.

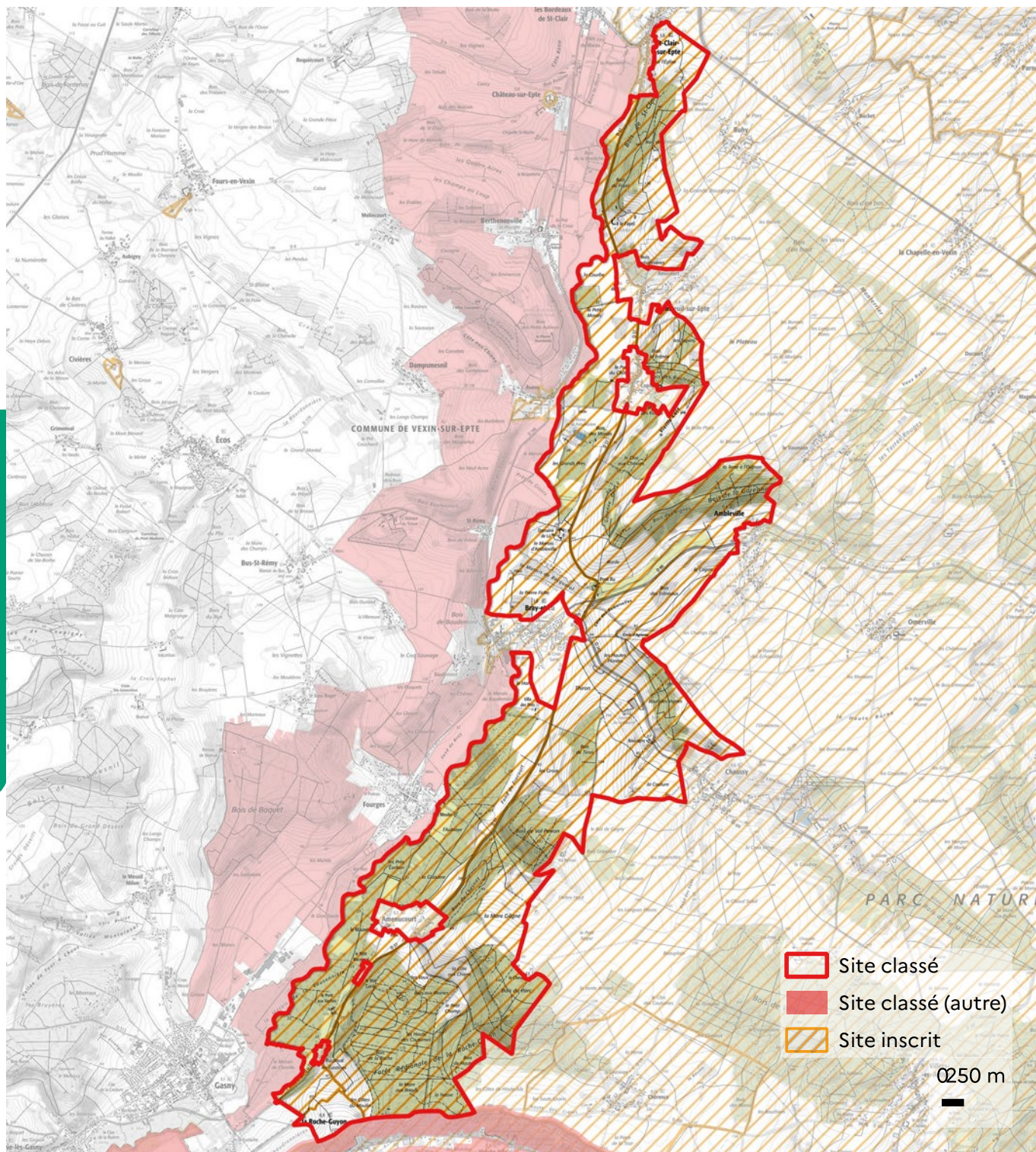
INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Ce paysage présente de grandes qualités pittoresques et historiques. Claude Monet y a notamment peint sa série des peupliers. L'usine de zinc de Bray-et-Lu et la ligne de chemin de fer Gisors-Vernon constituent un patrimoine industriel intéressant. Suivant l'axe de la vallée de part et d'autre de l'Epte, les voies de circulation représentent de véritables

« routes-paysages », depuis lesquelles s'appréhende toute l'harmonie du site. Le pont d'Aveny et ses platanes constituent l'un des points les plus saisissants de la vallée.

Le principal intérêt de ce site réside toutefois dans son caractère rural et sa biodiversité. La vallée constitue, avec les coteaux de La Roche-Guyon voisins, l'un des hauts-lieux écologiques de l'Île-de-France. La sensibilité de ses fonds humides appellent à diversifier les milieux, en réduisant peu à peu les cultures monospécifiques.

La mesure de classement a permis d'écarter le développement désordonné qu'ont pu subir d'autres vallées en Île-de-France. Le site a notamment été protégé du phénomène de mitage de ses paysages naturels par des constructions diffuses, ainsi que d'importantes ouvertures de carrières. Aujourd'hui, ce caractère exceptionnellement préservé en fait un lieu de plus en plus prisé par le public. La gestion du site doit permettre d'accorder cette fréquentation avec l'esprit fondamentalement paisible des lieux.



Abbaye d'Hérivaux



SITE CLASSÉ par décret du **13 juillet 1982**

Superficie : 148,1 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Abbaye d'Hérivaux.

COMMUNE(S) : Luzarches

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **FORÊT, PRAIRIE, PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF - NATURA**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 6518, 9804**

n° 7012



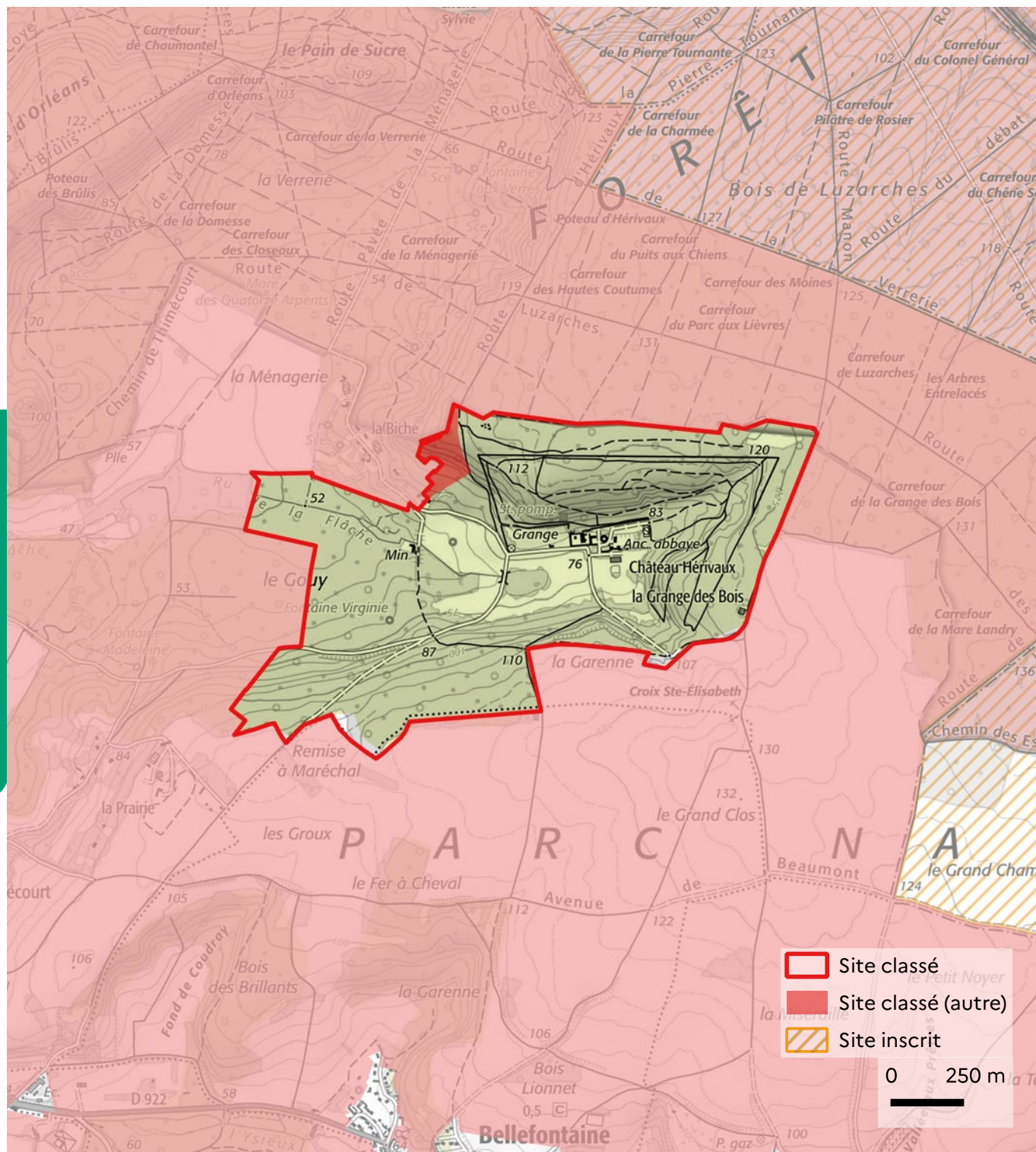
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site est constitué par un petit vallon connexe à la vallée de l'Ysieux (SC 9804). Fermé par trois coteaux relativement abrupts, il est entouré de toutes parts par des bois, dont la partie nord est incluse dans la forêt domaniale de Chantilly. Le fond du vallon est quant à lui parcouru par le ru de la Flèche. Il s'ouvre sur des prairies ponctuées de grands arbres, autour d'un étang.

De l'ancienne abbaye du XII^{ème} siècle subsistent quelques pans de murs de l'église et la grange, classés monuments historiques. Des bâtiments de ferme rénovés entourent aujourd'hui la grange, dont l'un date du XVII^{ème}. À leurs côtés se dresse un château édifié au début du XIX^{ème} siècle.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Nichée dans une clairière, l'ancienne abbaye d'Hérivaux se trouve loin de toute agitation, isolée au bout d'une voie. Fermé par ses coteaux boisés, ce vallon fonctionne comme un écrin paysager pour le patrimoine bâti. Il ressort de cet ensemble un caractère particulièrement apaisant. À noter également que la pâture de chevaux permet de préserver encore aujourd'hui l'espace ouvert des prairies, essentiel à la lecture de ce paysage.



Parc et château à Vigny



SITE CLASSÉ par décret du **27 avril 1988**

Superficie : 18,21 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : HISTORIQUE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Parc et château.

COMMUNE(S) : Vigny

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PARC, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6503

n° 7197



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Précédé d'un mail planté, de deux pavillons d'entrée et d'un pont-levis désormais fixe, le château fut édifié au XVI^{ème} siècle, puis agrandi par les propriétaires successifs. Au XIX^{ème}, un imposant donjon est élevé sur la pièce d'eau de sa façade sud. Le château de Vigny est inscrit à l'inventaire des monuments historiques, tout comme le patrimoine bâti qui l'entoure. Le domaine abrite en effet des écuries, une orangerie, le manoir dit « la Comté » avec son escalier à vis du XVI^{ème}, une ferme et des communs du XIX^{ème}, ainsi que de belles serres. Une église du XIX^{ème} siècle s'adosse par ailleurs à l'extérieur des murs, qui ceignent entièrement le domaine. Le parc a conservé son tracé classique avec, à l'ouest du château, une grande perspective bordée d'arbres imposants. Parallèlement à cet axe, l'Aubette de Meulan traverse le parc d'ouest en est. Elle délimite, au sud, un espace plus boisé, aménagé au XIX^{ème}. À noter la présence d'un remarquable alignement de tilleuls qui mène vers la campagne du Vexin.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Vigny a gardé en grande partie ses caractères spécifiques de village dont les constructions sont serrées autour de l'église, du château et de son parc. Le site constitue un élément caractéristique du domaine rural ancien, tant bâti que naturel. Il constitue l'interface entre les espaces agricoles ouverts ponctués de remises boisées et le village proprement dit. On lit dans le dossier d'archives : « Le domaine constitue un ensemble à la fois très unifié par un parc de grande qualité esthétique et varié par les éléments uniques qu'on y trouve : château, manoir de la Comté, orangerie, communs, serres, bâtiments d'entrée... La variété des essences et le développement des arbres confèrent une grande beauté au parc, rehaussée d'une part par le manoir et d'autre part par les serres à l'architecture métallique remarquable ». Après une période d'abandon particulièrement préjudiciable au domaine, des travaux sont en cours pour restaurer le patrimoine bâti et remettre en état le parc.



Vallée aux Moines



SITE CLASSÉ par décret du **21 février 1989**

Superficie : 167,6 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Parc et château.

COMMUNE(S) : Le Perchay, Us

TYPE(S) D'ESPACE(S) : AGRICULTURE, FORÊT, COTEAUX

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6503

n° 7212



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La vallée aux Moines rejoint celle de la Viosne, au sein du site inscrit du Vexin français. Ses paysages ruraux équilibrés – bois, chemins, prairies et champs – forment un écrin pour le village du Perchay. L'implantation à mi-coteau du lavoir et de la ferme du Cornouiller s'accorde bien au site.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La vallée aux Moines est pittoresque à double titre. D'une part, sa topographie crée un événement paysager dans la perception du plateau. D'autre part, son mode d'occupation du sol apporte un élément de variété aux pratiques de grande culture céréalière. La protection a notamment pour but de sauvegarder les abords du Perchay, village typique et encore très bien conservé de cette partie de l'Île-de-France.

Le maintien du caractère agreste du site, qui a motivé le classement, est essentiel. Il est donc attendu que l'occupation des sols définie par les pratiques agricoles soit maintenue. Ce morceau de terroir nous est transmis de la première moitié du XX^{ème} siècle. Pour que son esprit perdure, il convient que la ferme conserve son authenticité, que la silhouette du village soit préservée, que les chemins et la route ne soient ni élargis ni rectifiés et que l'équilibre entre bois et prairies soit maintenu.



Butte de Châtenay



SITE CLASSÉ par décret du **6 janvier 1989**

Superficie : 661,7 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Butte de Châtenay.

COMMUNE(S) : Bellefontaine, Châtenay-en-France, Fontenay-en-Parisis, Jagny-sous-Bois

TYPE(S) D'ESPACE(S) : AGRICULTURE, FORÊT, DOMAINE

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 9804, SI 6520

n° 7213



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site appartient au chapelet des buttes-témoins, visible depuis la terrasse du château d'Écouen, qui délimite au nord la plaine de France. La butte de Châtenay, avec celle voisine de Mareil, marque en cela la transition entre un paysage ouvert de grandes cultures et celui plus intime de la vallée de l'Ysieux (SC_9804).

Le site se distingue par l'harmonie et la simplicité de lecture de son paysage : les versants boisés, desquels émergent quelques toits regroupés au sommet, sont entourés par l'espace au relief légèrement ondulé des cultures céréalières. De plus, des alignements d'arbres remarquables signalent les accès au village de part et d'autre de la butte. Au nord du site classé, la topographie se creuse avec le bois de Jagny vers la vallée de l'Ysieux.

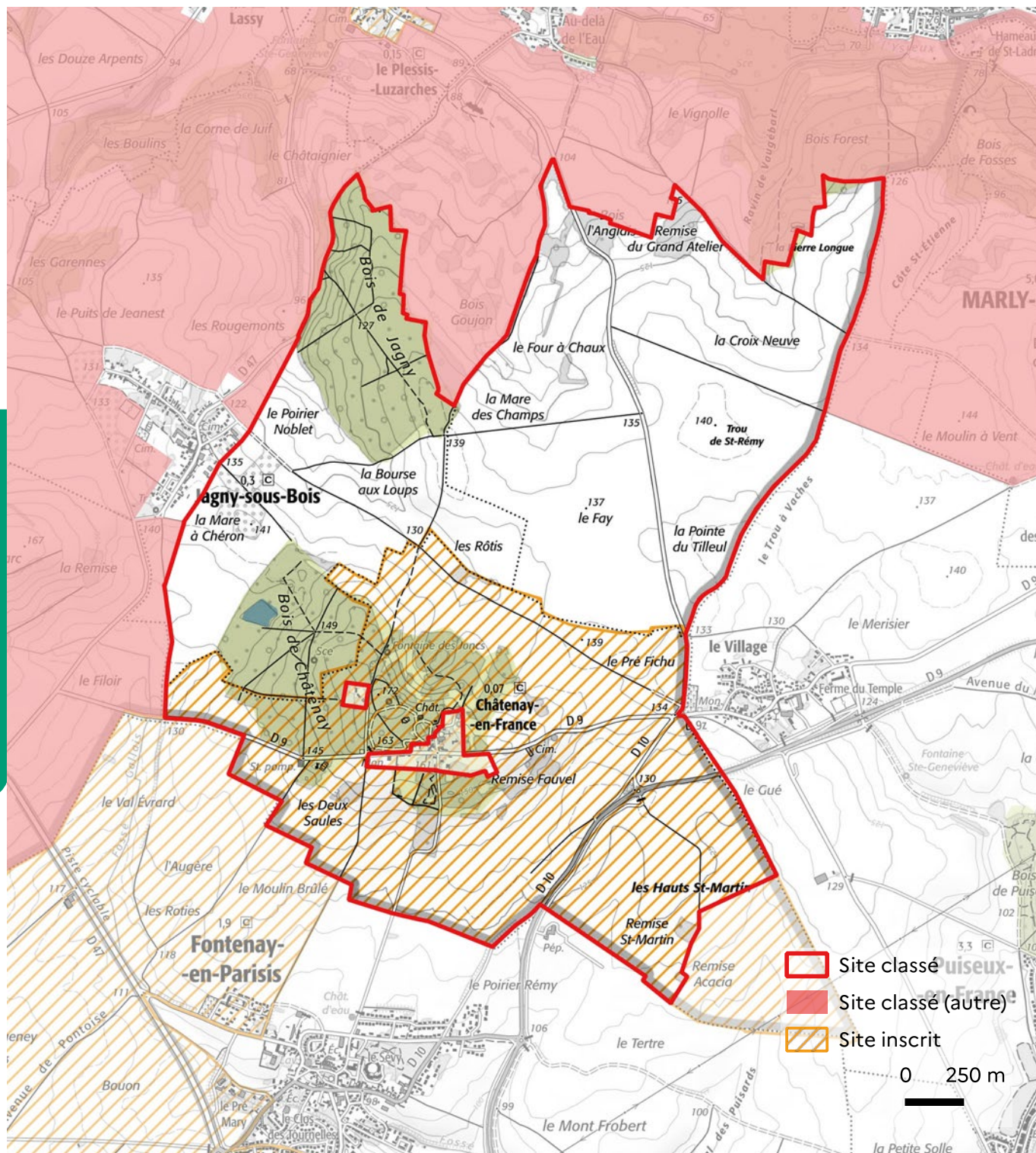
Le village de Châtenay-en-France est tout entier protégé par les abords de l'église classée monument historique. Il a conservé un noyau bâti ancien et groupé, aux ruelles pavées, entouré par les beaux murs de propriétés verdoyantes. Le parc du château est quant à lui dessiné à l'anglaise ; ornemental côté village, il étend ses boisements vers le nord, de part et

d'autre de la perspective ménagée par Louis-Sulpice Varé au XIX^{ème} siècle.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La butte révèle une organisation séculaire du territoire : des maisons groupées autour de l'église, un château et son parc, des propriétés du XIX^{ème} siècle, un couronnement boisé qui s'appuie sur le glacis des cultures céréalières. La persistance de ce patrimoine paysager tient à ce que le site a été préservé des infrastructures et lotissements consommateurs d'espace.

Un projet d'extension du site classé de la butte de Châtenay sur la commune de Fontenay-en-Parisis est en cours d'instruction. Celui-ci a pour objectif de protéger les contreforts agricoles de la butte, essentiels à sa perception d'ensemble. Dans le cadre de cette extension, un document de gestion du site classé de la butte de Châtenay a été réalisé en 2022 (en commun avec le site de Vallée de l'Ysieux et de la Thève limitrophe). Ces orientations de gestion concernent notamment l'évolution des pratiques agricoles, l'aménagement des voiries ou encore l'implantation des clôtures.



Falaises de la Roche-Guyon et forêt de Moisson



SITE CLASSÉ par décret du **16 juillet 1990**

Superficie : 1 645 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : SCIENTIFIQUE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Falaises de la Roche-Guyon et forêt de Moisson.

COMMUNE(S) : Cherence, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Vetheuil (95) - Bennecourt, Freneuse, Gommecourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne (78)

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAUX, BERGES, FORÊT

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : ZNIEFF - NATURA - RNN - APPB

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SC 6679, 7098, SI 5562, 6503, 6557

n° 7237



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Située entre les boucles de Guernes et de Bennecourt, la boucle de Moisson est, dans sa partie convexe, marquée par de hautes falaises calcaires qui dominent la rive droite de la Seine. Depuis la route des Crêtes on découvre un panorama remarquable, qui résulte de la variété et de la qualité des paysages naturels ou bâtis perçus : la forêt de Moisson, la Seine et ses îles, les villages anciens. Le site, orienté plein sud, est constitué d'une flore résiduelle méditerranéenne. Les constructions sont quant à elles resserrées entre le fleuve et la falaise calcaire.

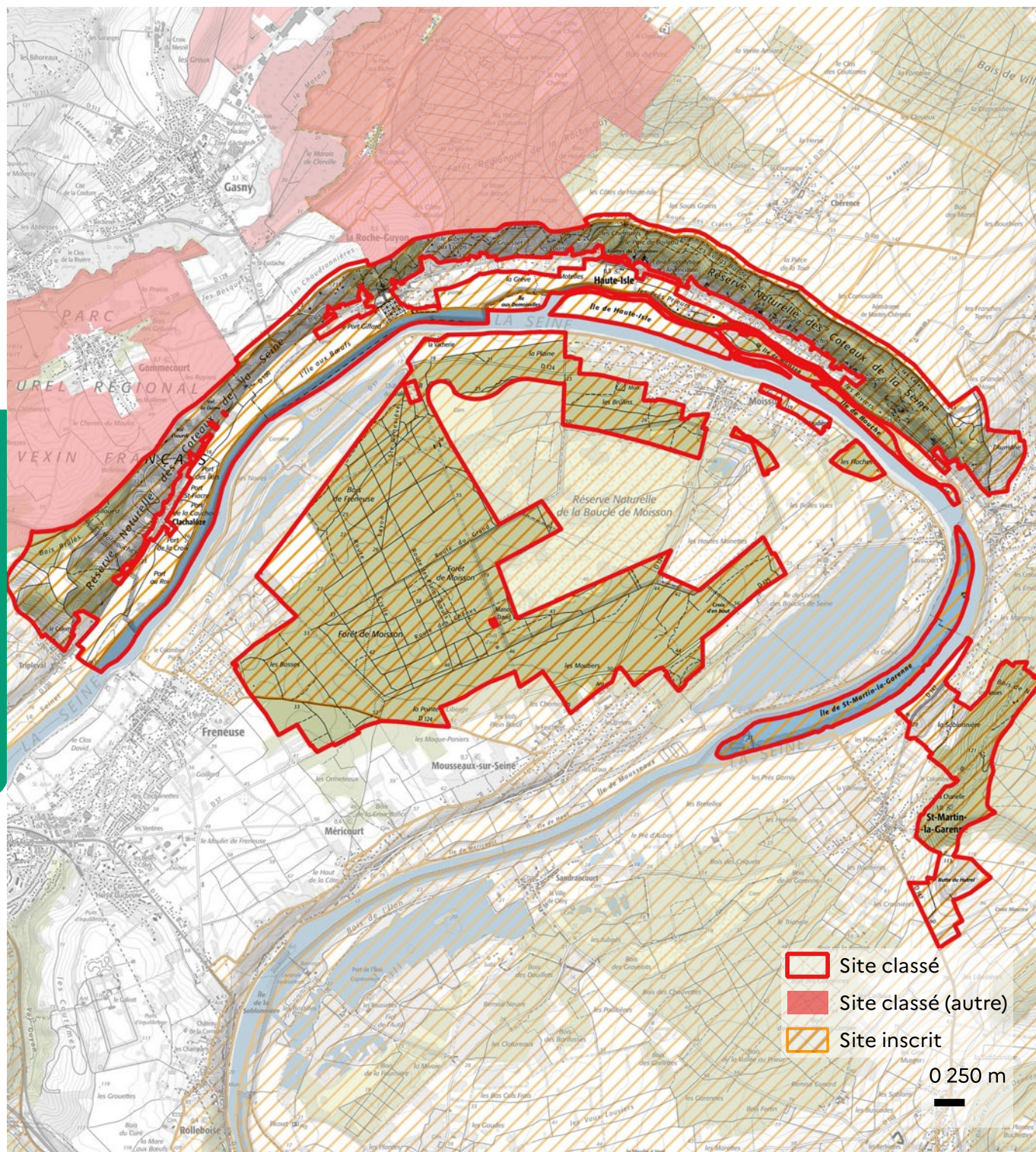
Le village de la Roche-Guyon s'est bâti au pied du château fort qui dresse encore les ruines de son donjon sur un éperon de la crête. Au XIII^{ème} siècle, la forteresse du Seigneur Guyon se doubla d'un château résidentiel édifié au bas de la falaise et relié au donjon par un escalier creusé dans le roc. François 1^{er} y résida avec la cour en 1546. Le village de Haute-Isle possède, lui, de nombreuses maisons troglodytes qui témoignent d'un habitat très ancien, de l'époque mérovingienne. L'église troglodyte a ensuite été édifiée en 1670. Les maisons de l'unique rue sont quant à elles apparues au XVIII^{ème} siècle.

Le site encadre également le vallon au creux duquel s'est développé le bourg de Vetheuil, avec son église dont les parties les plus anciennes remontent au XII^{ème} siècle.

La forêt de Moisson, mise en place à la fin du XVIII^{ème} siècle, était alors très ouverte. Aujourd'hui, elle présente une juxtaposition intéressante de pelouses, de landes et de boisements. La valeur floristique provient d'un ensemble d'espèces végétales rares liées à ces milieux. La richesse ornithologique du site est également remarquable. Une centaine d'espèces y nichent dont l'engoulement d'Europe, l'œdicnème criard et plusieurs espèces de passereaux. Le site compte aussi vingt-deux espèces de papillon protégées.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site présente un intérêt majeur, tant du point de vue du paysage, que de l'histoire et de l'écologie. Il est en cela l'un des lieux les plus remarquables d'Île-de-France. La plus grande partie des espaces non-bâti a donc été classée, afin notamment de mieux contrôler l'évolution face à la pression de l'immobilier et à l'extraction de matériaux.



Parc du château de la Chesnaie



SITE CLASSÉ par arrêté du **23 février 1990**

Superficie : 2,47 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : HISTORIQUE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Parc du château de la Chesnaie.

COMMUNE(S) : Eaubonne

TYPE(S) D'ESPACE(S) : PARC, PATRIMOINE BÂTI

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : —

95

n° 7271



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Situé dans le centre-ville d'Eaubonne, le château de la Chesnaie, datant du XVIII^{ème} siècle, est classé monument historique. Son parc est scindé en deux parties par le boulevard de la Marine.

Autour du château, il est aménagé à la française, avec buis et fontaine. Une belle allée de tilleuls marque l'entrée par le portail à l'ouest du site. L'autre partie du parc est aujourd'hui un jardin public. Celui-ci garde le dessin d'un potager, qu'entourent toujours des arbres fruitiers. Il est plus boisé à l'est, dans la perspective originelle du château.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le long de la perspective du château – restauré et entretenu, le parc se distingue par un assemblage harmonieux entre l'allée de tilleuls, la pelouse ouverte, le petit jardin à la française, le potager, le verger et le petit bois. L'ensemble constitue un havre de tranquillité et de beauté en milieu urbain.

La mesure de classement à également été prise en réponse au morcellement du domaine, en partie loti dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Pour renforcer l'intégrité du site, une perméabilité visuelle doit être recherchée entre ses deux parties, le long du boulevard de la Marine.



Vallée de Chauvry



SITE CLASSÉ par décret du **7 octobre 1994**

Superficie : 3 042 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORISQUE

NOM OFFICIEL : Vallée de Chauvry.

COMMUNE(S) : Baillet-en-France, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Domont, Frépillon, L'Isle-Adam, Maffliers, Mériel, Méry-sur-Oise, Montsourt, Nerville-la-Forêt, Taverny, Villiers-Adam

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **AGRICULTURE, FORÊT, PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF - RNR - RNN - APPB**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 6648, 6815**

95

n° 7384



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

La vallée de Chauvry, comme celles de Montmorency au sud et de Presles au nord, est encadrée par deux buttes-témoins recouvertes de forêts - la butte de Montmorency au sud et celle de l'Isle-Adam au nord. À l'ouest, elle débouche sur la vallée de l'Oise par un coteau assez abrupt, faisant face aux premiers reliefs du Vexin.

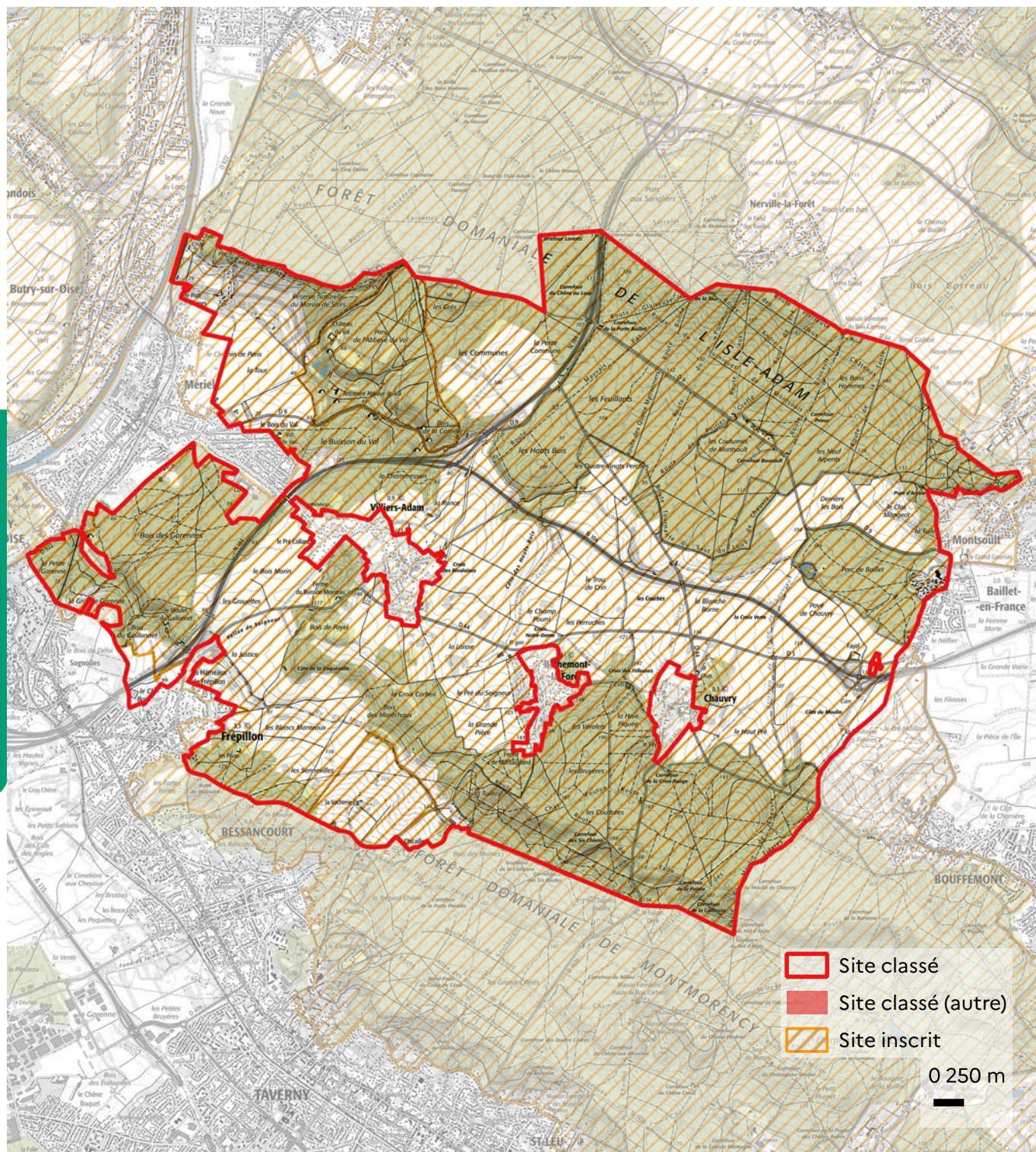
En son sein, les espaces agricoles ondulent légèrement, bordés de villages restés plutôt groupés devant les lisières boisées. La route départementale qui traverse la vallée d'est en ouest donne à voir des points de vue multiples et des micro-paysages de qualité. Par ailleurs, au sein du site classé, l'abbaye du Val, le château de Stors, ainsi que les abords de Villiers-Adam et de Méry-sur-Oise, sont protégés au titre des monuments historiques.

Au nord du site classé, le marais de Stors, zone humide remarquable et protégée en tant que réserve naturelle, abrite plusieurs espèces protégées dont certaines particulièrement menacées. Il est situé à l'aval du domaine exceptionnel de l'Abbaye du Val (SI_6659) et de son réseau hydraulique hérité des cisterciens.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

La vallée de Chauvry est restée un espace rural typique de l'Île-de-France. La grande qualité de ses paysages résulte à la fois d'une topographie très variée et d'une occupation du sol diverse et harmonieuse, dont chaque élément a conservé ses caractères originaux. La forêt ferme l'horizon de toutes parts. Des éléments patrimoniaux remarquables viennent enrichir ce site, témoin précieux des espaces ruraux franciliens et paysage charnière entre Vexin et plaine de France. C'est en outre un lieu essentiel à la préservation de la biodiversité.

Cet équilibre entre les végétaux, les cultures et les actions humaines était assez rare en Île-de-France pour justifier le classement. La vallée, pourtant adossée à l'agglomération parisienne, a en effet été préservée de l'étalement urbain et du mitage de son paysage. Le site accueille toutefois des infrastructures lourdes : l'autoroute Cergy-Roissy et la sortie de carrière souterraine à Baillet-en-France. De fait, la protection permet de limiter leur impact en exigeant une qualité maximale de leur intégration dans le paysage et en préservant leurs abords de l'urbanisation.



Buttes de Rosne, de Marines et d'Épiais



SITE CLASSÉ par décret du **20 janvier 1993**

Superficie : 4 522 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Buttes de Rosne, de Marines et d'Épiais.

COMMUNE(S) : Bréançon, Chars, Cormeilles-en-Parisis, Épiais-Rhus, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Haravilliers, Le Heaulme, Marines, Neuilly-en-Vexin, Theuville

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **FORÊT, AGRICULTURE, HABITAT**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SC 9808, SI 6503**

95

n° 7385



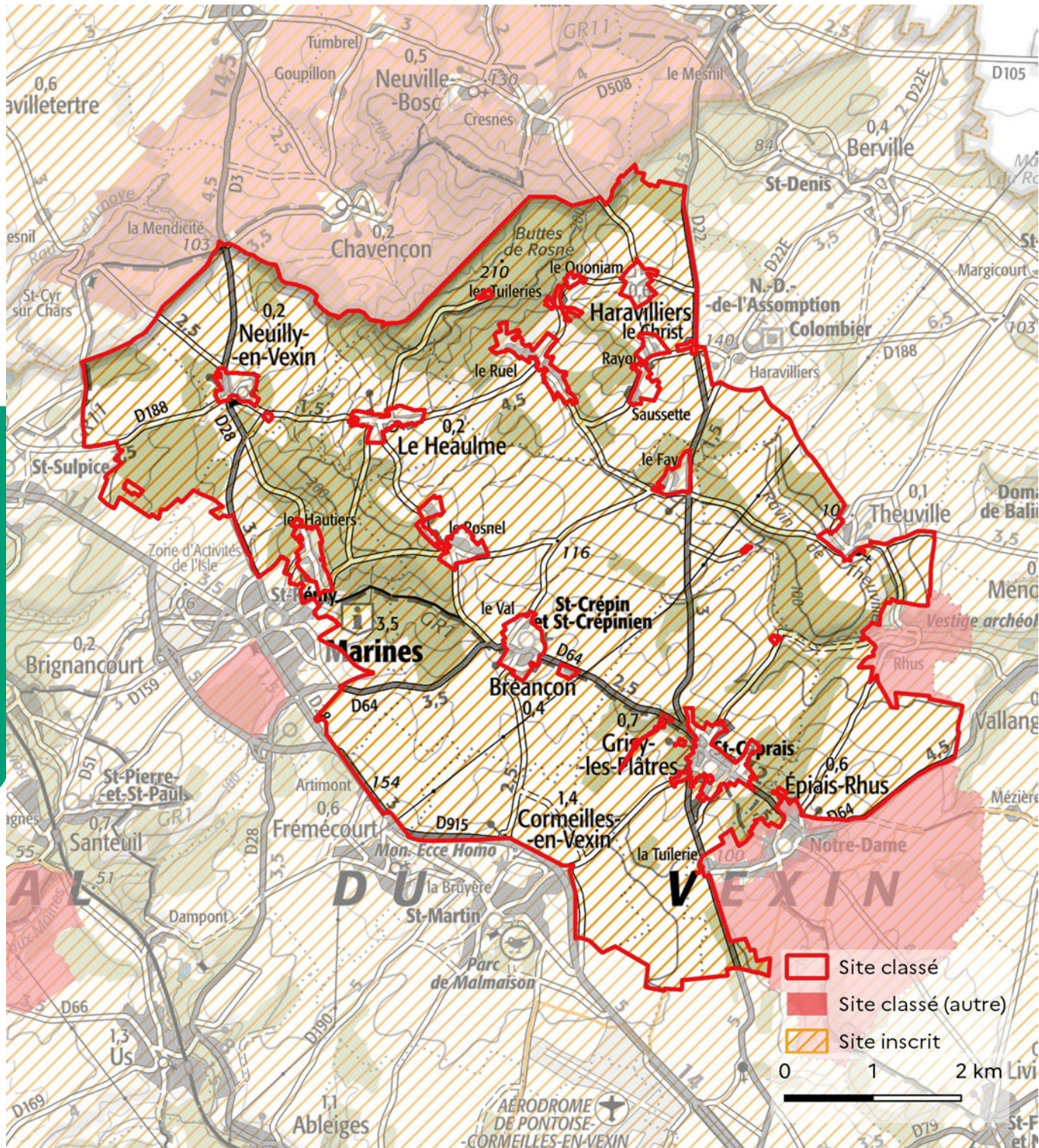
IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les Buttes de Rosne, de Marines et d'Épiais forment la frontière nord du Vexin français. Elles accueillent également le point culminant (naturel) de la région Île-de-France : 216 m d'altitude au sommet de la butte de Rosne.

Certaines d'entre elles présentent des versants boisés peu accessibles, ce qui accentue leur caractère sauvage. D'autres, cultivées sur leurs pentes, servent d'estrade à des villages mis en valeur par un cadre végétal, dont la plupart sont protégés au titre des monuments historiques. Le plateau encerclé par cet ensemble de hauteurs est une sorte de glacis qui descend vers la vallée du Sausseron à l'est. Il présente une succession de vallonnements et de grandes étendues de cultures au-dessus desquelles la vue s'étend très loin.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le plateau vexinois, lieu de grands espaces, est ici interrompu par des boisements, des vallons, des haies et des arbres isolés. Les massifs forestiers, les cultures, les routes secondaires, les villages à taille humaine et les monuments qui ponctuent le site créent un paysage naturel et rural rare en Île-de-France, qui doit être protégé de la banalisation. La mesure de classement du site permet notamment de maîtriser les conséquences sur le paysage de la gestion forestière, de l'évolution des pratiques agricoles et des nécessités d'équipement public.



Château de la Bûcherie et son parc

SITE CLASSÉ par arrêté du **16 septembre 1992**

Superficie : **55,33 ha**

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : **HISTORIQUE ET PITTORESQUE**

NOM OFFICIEL : Château de la Bûcherie et son parc.

COMMUNE(S) : Saint-Cyr-en-Arthies

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PARC, PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : —

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 5562, 6503**

n° 7387



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le domaine de la Bûcherie est situé dans le Vexin français, au sein de l'ensemble paysager original du pays d'Arthies. Il est constitué par un vallon aux deux versants boisés

Barillet-Deschamps, horticulteur bordelais devenu grand paysagiste, a repris ce lieu plus ancien pour en faire un parc paysager typique du XIX^{ème} siècle. Il y a placé une terrasse sur les fondations du vieux château, conservé une glacière plus ancienne, planté une pelouse ponctuée d'arbres remarquables. Il a fait ériger un mur de clôture, courir une rivière et une cascade, installé des bassins, des boisements aux essences variées et un potager-verger.

Le château a été refait à la même époque et présente des dépendances intéressantes du point de vue architectural. Le tout s'exprime dans une ambiance assez sauvage, à proximité de l'ancienne ferme et de la belle église du village.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le parc de la Bûcherie représente une étape importante de l'art des jardins. Le classement au titre des sites a pour objectif de pérenniser une œuvre remarquable de notre patrimoine esthétique et artistique.

Butte des Moulins de Sannois



SITE CLASSÉ par arrêté du **5 février 1934**

Superficie : 9,27 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Parcelles de terrain faisant partie de la butte des Moulins de Sannois.

COMMUNE(S) : Sannois

TYPE(S) D'ESPACE(S) : COTEAU, FORÊT, HABITAT

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6758

95

n° 7448



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site des Moulins de Sannois constitue la pointe est des buttes boisées du Paris. Il domine la vallée de Montmorency au nord et celle de la Seine au sud.

Au sommet, culminant à 162 m, s'implante le « Moulin Trouillet », moulin à vent du XVIII^{ème} siècle inscrit à l'inventaire des Monuments historiques. Au début du XX^{ème} siècle, le site devient un lieu prisé pour ses guinguettes et son cadre champêtre.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

On lit dans le dossier d'archives que le classement des coteaux poursuit deux objectifs. D'une part, il vise à préserver « les terrains boisés qui les constituent et bornent d'une façon fraîche, agréable et rustique l'horizon du promeneur qui circule dans la vallée de Montmorency ou dans la vallée de la Seine. » D'autre part, il s'agit de protéger « les panoramas qui s'offrent à nous du haut de la butte ».

Dans la seconde partie du XX^{ème} siècle, une partie du site a été lotie, malgré la protection. Pour autant, le maintien d'un couvert végétal et d'ouvertures visuelles reste toujours d'actualité.



Château et ses abords à Arthies



SITE CLASSÉ par arrêté du **13 juin 1961**

Superficie : 2,53 ha

95

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : —

NOM OFFICIEL : Château et partie de ses abords.

COMMUNE(S) : Arthies

TYPE(S) D'ESPACE(S) : **PARC, PATRIMOINE BÂTI**

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : **MH**

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : **ZNIEFF**

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : **SI 6503**

n° 7449



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le château d'Arthies est posté sur le versant d'une butte boisée dominant le plateau du Vexin. L'accès se fait par un chemin qui longe ensuite le terrain au sud : il s'agit de l'ancienne route vers Mantes. Cette dernière a été remplacée au XIX^{ème} siècle par la « route nationale », qui constitue la limite nord du site actuel.

L'ensemble des constructions, dont l'origine remonte au XV^{ème} siècle, témoigne de plusieurs époques. Le mur d'enceinte présente un singulier damier de briques et de pierres. Le portail est défendu par deux tourelles. Il est prolongé vers l'ouest par un espace de prairie, entre bois au sud et potager-verger au nord. Cette partie enherbée est dominée par un pigeonnier remarquable.

Le portail s'ouvre sur une cour, fermée à l'est par le corps de logis principal en pierre de taille. Un bâtiment où se trouvait la chapelle prolonge le mur d'enceinte au sud, tandis qu'une construction restaurée d'allure plus modeste s'inscrit dans l'angle nord-ouest de la cour. Le château et le pigeonnier sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le site du château d'Arthies occupe depuis la fin du Moyen Âge une position stratégique. Aujourd'hui encore, il apparaît nettement au-dessus du village dont il assurait la protection. Remanié au fil des siècles, l'édifice mêle non sans charme une facture de style Renaissance aux attributs de sa fonction défensive.

L'un des objectifs de la mesure de classement, outre la protection de cet ensemble remarquable, est de préserver le cadre naturel et forestier dans lequel s'inscrit le château.



Butte de l'église à Montmorency



SITE CLASSÉ par arrêté du **5 novembre 1943**

Superficie : 0,14 ha

MOTIF(S) DE CLASSEMENT : ARTISTIQUE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE, LÉGENDAIRE ET PITTORESQUE

NOM OFFICIEL : Butte de l'église.

COMMUNE(S) : Montmorency

TYPE(S) D'ESPACE(S) : —

PROTECTION(S) PATRIMONIALE(S) : MH

PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX : —

SITE(S) CLASSÉ(S) OU INSCRIT(S) CONTIGU(S) : SI 6665

95

n° 7463



IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

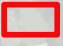
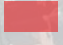
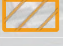
L'église Saint-Martin a été construite au XVI^{ème} siècle. Classée monument historique, elle s'implante sur un promontoire et s'adosse à l'ancienne motte féodale.

Le site s'étend sur les abords sud et ouest de la butte. Au bas des pentes, il est délimité par une voie de circulation routière et une sente piétonne. En haut, il s'étend jusqu'aux façades de la collégiale. Les talus ainsi protégés sont libres de construction et couverts d'une végétation basse.

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE

Le classement est motivé par le maintien des vues exceptionnelles que l'on a depuis la butte sur tout le Paris. Réciproquement, vue de loin et en particulier depuis le lac d'Enghien, la butte protégée constitue l'assise de laquelle se dégage nettement la collégiale, adossée à la motte féodale. Par ailleurs, le site classé appartient à un ensemble urbain d'une grande qualité, qui fait l'objet de diverses mesures d'inventaire et de protection patrimoniale. Il s'articule avec le relief boisé de la ville, le réseau des sentes, la rue du Pont Saint-Victor, le parc de la maison de Jean-Jacques Rousseau au nord et la grande masse verdoyante du domaine de Dino au sud.



-  Site classé
-  Site classé (autre)
-  Site inscrit

0 100 m

Comité de rédaction
du Département Sites et paysage du Service
Nature et paysage de la DRIEAT
Pour le Val-de-Marne : Arnaud RABOUTET

Dépôt légal : Novembre 2023

N°ISBN : 978-2-11-172417-4



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France

27-29, rue Leblanc - 75015 PARIS - Tél : 01 40 61 80 80

www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr